



Maria Camello

# ENFANTS-SOLDATS EN RDC

Évolution et perspectives  
de la lutte contre leur recrutement



**© Groupe de recherche  
et d'information  
sur la paix et la sécurité**

Chaussée de Louvain, 467

B-1030 Bruxelles

Tél.: (32.2) 241.84.20

Courriel: [admi@grip.org](mailto:admi@grip.org)

Site Internet: [www.grip.org](http://www.grip.org)

Twitter : [@grip\\_org](https://twitter.com/grip_org)

Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information  
sur la paix et la sécurité (GRIP)  
est une association sans but lucratif.

La reproduction est autorisée,  
moyennant mention de la source et de l'auteur

Photo de couverture : Processus de DDR de combattants de la Force de résistance  
patriotique de l'Ituri (FRPI) en présence de forces de la MONUC.  
(crédit : UN Photo/ Martine Perret/28 novembre 2006)

Prix : 10 euros

ISSN : 2466-6734

ISBN : 978-2-87291-174-5

Version PDF :

<https://www.grip.org/fr/node/2911>



Les rapports du GRIP sont également  
diffusés sur [www.i6doc.com](http://www.i6doc.com),  
l'édition universitaire en ligne.



Le GRIP bénéficie du soutien  
du Service de l'Éducation permanente  
de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
[www.educationpermanente.cfwb.be](http://www.educationpermanente.cfwb.be)

# **ENFANTS-SOLDATS EN RDC**

**Évolution et perspectives  
de la lutte contre leur recrutement**

# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                   |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----|
| Liste des principales abréviations                                                | 3  |
| INTRODUCTION                                                                      | 4  |
| Contexte historique et social                                                     | 6  |
| Carte 1 : Présence de la MONUSCO en RDC                                           | 12 |
| Qui recrute et utilise des enfants-soldats en RDC et comment ?                    | 13 |
| Les forces armées congolaises                                                     | 13 |
| Les Mai-Mai                                                                       | 14 |
| Les FDLR                                                                          | 16 |
| Les ADF                                                                           | 17 |
| Méthodes de recrutement                                                           | 18 |
| Évolution de la problématique dans le temps                                       | 20 |
| Organes et instruments mobilisés pour mettre fin au phénomène des enfants-soldats | 27 |
| Les autorités congolaises                                                         | 27 |
| Organisations ou institutions internationales                                     | 30 |
| Organisations non gouvernementales                                                | 34 |
| Bilan du programme de DDR des enfants-soldats en RDC                              | 37 |
| Conclusion                                                                        | 39 |

# LISTE DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

---

|         |                                                                                                    |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADF     | Allied Democratic Forces (Forces démocratiques alliées)                                            |
| AFDL    | Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre                                |
| APR     | Armée patriotique rwandaise                                                                        |
| BUNADER | Bureau national pour la démobilisation et la réinsertion                                           |
| BVES    | Bureau pour le Volontariat au Service de l'Enfance et de la Santé                                  |
| CNDP    | Congrès national pour la défense du peuple                                                         |
| CONADER | Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion                                 |
| DDR     | Désarmement, démobilisation et réinsertion                                                         |
| FAC     | Forces armées congolaises                                                                          |
| FAR     | Forces armées rwandaises                                                                           |
| FARDC   | Forces armées de la République démocratique du Congo                                               |
| FAZ     | Forces armées du Zaïre                                                                             |
| FDLR    | Forces démocratiques de libération du Rwanda                                                       |
| FOCA    | Forces combattantes Abacunguzi                                                                     |
| FPR     | Front patriotique rwandais                                                                         |
| FRPI    | Force de résistance patriotique de l'Ituri                                                         |
| M23     | Mouvement du 23 mars                                                                               |
| MLC     | Mouvement de libération du Congo                                                                   |
| MDRP    | Programme multi-pays de démobilisation et de réintégration                                         |
| MLC     | Mouvement pour la libération du Congo                                                              |
| MONUC   | Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo                    |
| MONUSCO | Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en RDC                           |
| NALU    | Armée nationale de libération de l'Ouganda                                                         |
| NCRD    | Conseil national pour le renouveau et la démocratie-Ubwiyunge                                      |
| OIT     | Organisation internationale du travail                                                             |
| ONG     | Organisation non gouvernementale                                                                   |
| ONU     | Organisation des Nations unies                                                                     |
| OUA     | Organisation de l'unité africaine                                                                  |
| PNDDR   | Programme national de DDR                                                                          |
| PNUD    | Programme des Nations unies pour le développement                                                  |
| PRED    | Programme régional multi-pays de démobilisation et de réintégration pour la région des Grands Lacs |
| RCD     | Rassemblement congolais pour la démocratie                                                         |
| RDC     | République démocratique du Congo                                                                   |
| UEPNDDR | Unité d'exécution du PNDDR                                                                         |
| UNICEF  | Fonds des Nations unies pour l'enfance                                                             |

# INTRODUCTION

---

*Selon la définition proposée par le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), un enfant-soldat est « toute personne âgée de moins de 18 ans qui est, ou qui a été, enrôlée ou utilisée par une force armée ou un groupe armé à quelque titre que ce soit, y compris, mais non exclusivement, les enfants, garçons et filles, utilisés comme combattants, cuisiniers, porteurs, espions ou à des fins sexuelles », UNICEF, The Paris Principles: Principles and Guidelines on Children Associated with Armed Forces or Armed Groups, février 2007.*

La République démocratique du Congo (RDC), parfois appelée Congo-Kinshasa en référence à sa capitale, est un pays situé en Afrique centrale. Riche en ressources naturelles (cuivre, cobalt, or, diamants, étain, coltan, pétrole, bois, etc.), il fait pourtant partie des pays les plus pauvres du monde à cause de décennies d'instabilité, de conflits et de pillages. Après la chute du régime de Mobutu et le changement de nom du pays (le Zaïre redevenant la République démocratique du Congo) en 1997, les guerres qui ont ravagé le pays auraient fait, entre 1998 et 2006, environ 5,4 millions de morts<sup>1</sup>. Des combats sporadiques ainsi que des périodes de violences intenses ont encore fait rage en 2019 dans l'est du pays, notamment le long des frontières avec l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi, mais aussi dans le nord, près de la République centrafricaine et du Soudan du Sud.

Le recrutement d'enfants-soldats<sup>2</sup> dans des groupes et forces armés est identifié comme un problème important en RDC depuis 1996, dans le cadre de la « Première Guerre du Congo », qui aboutit au renversement de Mobutu et l'accession au pouvoir de Laurent-Désiré Kabila, mais aussi dans le contexte des tensions provenant de la guerre civile et du génocide rwandais. Entre 1998 et 2002, alors que près de la moitié du pays était occupé par les armées rwandaise, ougandaise et burundaise, on estime que 40 % des membres de groupes armés actifs en RDC étaient des mineurs. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), à cette époque, plus d'un tiers des 300 000 enfants-soldats dans le monde se trouvaient en RDC<sup>3</sup>. En 2002, la signature de l'Accord de paix de Sun City entre les parties belligérantes a initié un processus d'intégration des anciens combattants à l'armée nationale congolaise. En même temps, un mécanisme de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) a été lancé, avec des mesures spécifiques destinées aux enfants-soldats.

Bien que de nombreuses améliorations aient été apportées, la RDC n'est pas encore parvenue à éliminer complètement le recours aux enfants-soldats sur son territoire. En effet, une réduction du nombre de mineurs présents au sein des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) a bien été confirmée par l'Organisation des Nations unies (ONU) entre 2002 – date de la signature des Accords de paix en

1. Population Data, « République démocratique du Congo », *Atlas des populations et pays du monde*, 28 août 2019.

2. Voir définition ci-dessus.

3. International Labour Office, *Wounded Childhood : The Use of Children in Armed Conflicts in Central Africa*, avril 2003.

RDC – et 2018, l'année cible du dernier rapport du Secrétaire général<sup>4</sup>. Toutefois, des groupes armés rebelles tels que Nyatura, les Mai-Mai ou les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), encore actifs sur le territoire, continuent à utiliser massivement des enfants dans des fonctions combattantes et non combattantes<sup>5</sup>.

Ce rapport étudie la manière dont les autorités de la RDC réagissent au recrutement et à l'utilisation des plus jeunes comme soldats depuis 1996. L'analyse retient cinq éléments permettant de situer la problématique des enfants-soldats dans le contexte spécifique de la RDC, d'illustrer les causes de la persistance du phénomène et d'identifier des instruments mobilisés pour y mettre fin.

Il s'agit :

1. du contexte historique et social de la RDC dans la période allant de 1996 à 2019 ;
2. des méthodes de recrutement et du rôle joué par les enfants-soldats au sein des forces gouvernementales et non-gouvernementales ;
3. de l'évolution du phénomène dans le temps ;
4. du repérage des organes et instruments mobilisés pour y faire face ;
5. d'une évaluation des résultats obtenus sur la base des mesures de désarmement, démobilisation et réinsertion des enfants-soldats.

L'approche retenue repose en grande partie sur les données collectées dans les rapports annuels du Secrétaire général de l'ONU sur les enfants dans les conflits armés. Ces documents permettent d'obtenir des éléments précis et chiffrés sur l'évolution du phénomène des enfants-soldats en RDC. La méthodologie recourt également à l'étude des résolutions, documents officiels et activités réalisées, par des organisations internationales ou leurs missions sur le terrain (l'ONU, la MONUC/MONUSCO) ou des agences travaillant pour le respect et la protection des droits des enfants (UNICEF). Les rapports produits par les organisations de la société civile nationale et internationale s'intéressant à la situation des enfants-soldats (centres de recherche, organisations non gouvernementales, etc.) ont aussi été consultés.

Compte tenu du grand nombre d'entités impliquées depuis 1996 dans le conflit congolais et ayant recruté des mineurs dans leurs rangs, il s'est avéré nécessaire d'opérer une sélection des cas et de limiter l'analyse à quatre acteurs principaux : 1) les Forces armées gouvernementales (FAC, puis FARDC), 2) les groupes Mai-Mai, 3) les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et 4) les Forces démocratiques alliées (ADF). L'examen des deux premières entités permet de faire émerger certaines caractéristiques propres aux acteurs nationaux congolais, alors que celui des deux dernières concerne des groupes d'origine étrangère actifs sur le territoire de la RDC.

---

4. Secrétaire général des Nations unies, *Report of the Secretary General on Children and Armed conflict*, 30 juillet 2019.

5. *Ibid.*

## Contexte historique et social

Au début des années 1990, confronté à la pression de la communauté internationale et à la contestation interne, le président zaïrois Mobutu Sese Seko a engagé son pays dans une transition démocratique<sup>6</sup>. Toutefois, son désir de rester au pouvoir et d'empêcher de réels changements politiques a contribué à l'échec du processus et au déclin de son régime. Un exemple de la dégradation de l'autorité de Mobutu est sa perte de contrôle sur les forces armées nationales. En effet, les Forces armées zaïroises (FAZ), mal payées, mal formées et mal armées, ont été impliquées dans des pillages et sont devenues « *la principale source d'insécurité et de désordre dans le pays*<sup>7</sup> ». La promesse de transition démocratique faite par Mobutu a également encouragé, entre 1992 et 1993, des mobilisations sociopolitiques autour de l'affirmation des droits des peuples indigènes. Ces mobilisations entraîneront une augmentation progressive des troubles et des violences intercommunautaires<sup>8</sup>.

En 1994, avec le soutien de la France et la permission des autorités zaïroises, plus d'un million de Rwandais, dont de nombreux Hutus acteurs du génocide, ont franchi la frontière du Zaïre. Ils se sont réfugiés dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu pour fuir la menace du Front patriotique rwandais (FPR), formé par des Tutsis en exil, qui venait de s'imposer dans la guerre civile rwandaise (1990-1994). Dans les camps de réfugiés du Zaïre, des militants hutus armés se sont emparés du pouvoir et pris le contrôle de l'aide humanitaire, tout en se préparant à une « reconquête » du Rwanda<sup>9</sup>.

Malgré la législation internationale, les réfugiés hutus se sont installés dans des camps proches de la frontière d'où des ex-soldats et des miliciens menaient des attaques meurtrières en territoire rwandais<sup>10</sup>. Parallèlement, les forces du FPR ont opéré des raids au Sud-Kivu pour mettre à l'épreuve la capacité de résistance des FAZ, occasionnant des pertes importantes parmi celles-ci. En conséquence, le gouvernement zaïrois a accusé le Rwanda de « *fomentation des troubles* » dans la région et a renforcé la présence des FAZ au Kivu<sup>11</sup>. Les tensions provenant de la guerre civile et du génocide au Rwanda ont provoqué des tensions entre la population locale et les réfugiés, ce qui a accru le sentiment anti-rwandophone au Zaïre. En réaction, en septembre 1996, des milices de Banyamulenge (Tutsis congolais du Sud-Kivu), soutenues par le Rwanda, ont pris les armes et déclenché la Première Guerre du Congo contre le régime du président Mobutu.

6. Gauthier de Villers, « La guerre dans les évolutions du Congo-Kinshasa », *Afrique contemporaine*, vol. 215, no. 3, 2005, p. 47-70.

7. Olivier Lanotte, *République démocratique du Congo – Guerres sans frontières*, GRIP, 2003.

8. Gauthier de Villers, *op. cit.*

9. Olivier Lanotte, *op. cit.*

10. *Ibid.*

11. Filip Reyntjens, *La Guerre des Grands Lacs. Alliances mouvantes et conflits extraterritoriaux en Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 1999.



Laurent-Désiré Kabila et ses kadogos, les enfants-soldats de son armée de libération, en 1997.  
(source : Congomiliki)

Un mois plus tard, en octobre 1996, des mouvements rebelles congolais ont rejoint la lutte des Banyamulenge et constitué l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL), dirigée par Laurent-Désiré Kabila. Durant le même mois, à l'appel de l'AFDL, l'armée rwandaise pénétrait massivement en territoire zaïrois, bientôt suivie par l'armée ougandaise.

Durant sa progression vers Kinshasa, en particulier entre janvier et mars 1997, quelque 190 000 réfugiés hutus rwandais ont été massacrés par l'armée rwandaise dans les forêts de l'est du Congo, notamment dans le camp de réfugiés de Tingi-Tingi<sup>12</sup>. Après avoir conquis la plupart des grandes villes du Zaïre, les troupes de l'AFDL, composées en grande partie d'enfants, qualifiés de *kadogos*<sup>13</sup>, se sont emparées de Kinshasa en mai 1997. Alors que Mobutu se réfugiait au Maroc où il allait bientôt trépasser, Laurent-Désiré Kabila se déclarait président du pays, qu'il rebaptisait République démocratique du Congo<sup>14</sup>. Craignant une campagne de déstabilisation, le Président congolais a ordonné, en juillet 1998, aux forces armées étrangères qui l'avaient aidé à renverser Mobutu de quitter le pays<sup>15</sup>. En réponse, les armées rwandaise et ougandaise ont bien quitté Kinshasa, mais sont revenues quelques semaines plus tard dans l'est et le

12. Christophe Boisbouvier, « Massacre de Tingi Tingi (RDC) en 1997: Reed Brody témoigne », *RFI*, 14 mars 2017.

13. Kadogo veut dire « le petit » en swahili et fait référence aux enfants-soldats de la RDC. Division Afrique de Human Rights Watch, *La République démocratique du Congo, Recrues malgré eux : des enfants et des adultes sont recrutés de force pour des activités militaires au nord Kivu*, Human Rights Watch, mai 2001.

14. Jean-Claude Willame, *La Guerre du Kivu : vues de la salle climatisée et de la véranda*, GRIP, 2010.

15. Olivier Lanotte, *op. cit.*

nord de la RDC, où elles ont eu recours à des supplétifs locaux, comme le Mouvement de libération du Congo (MLC, pro-ougandais) ou le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD, pro-rwandais). Ainsi débuta la « Deuxième Guerre du Congo »<sup>16</sup>.

L'implication du Zimbabwe, de l'Angola et de la Namibie en soutien aux Forces armées congolaises (FAC, issues essentiellement des AFDL et des FAZ), a renforcé l'internationalisation d'un conflit également qualifié de « Première Guerre continentale africaine ». En juillet 1999, la signature de l'Accord de Lusaka entre la RDC, l'Angola, la Namibie, l'Ouganda, le Rwanda et le Zimbabwe prévoyait un cessez-le-feu immédiat et le désarmement des milices et groupes rebelles sévissant en RDC, en particulier des nombreux mineurs qui en faisaient partie. De même, une fois l'Accord adopté, le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUC) avec l'objectif de « *planifier l'observation de la trêve et le désengagement des forces et de maintenir la liaison avec toutes les parties à l'Accord de cessez-le-feu* »<sup>17</sup>. Le Conseil a également intégré la protection de l'enfance dans le mandat de la mission afin de protéger tous les enfants victimes du conflit et de mettre fin à leur recrutement et à leur utilisation comme enfants-soldats.

Les efforts de l'ONU, soutenue par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), pour faire appliquer l'accord se sont révélés vains et les affrontements entre les différentes parties au conflit se sont poursuivis presque sans relâche. Ce non-respect de l'Accord a mené le Conseil de sécurité de l'ONU à adopter, en juin 2000, la résolution 1304 condamnant « *sans réserve les combats entre les forces ougandaises et rwandaises [...] en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo* » et exigeant le retrait complet et immédiat de leurs forces du territoire congolais<sup>18</sup>. L'ONU a également tiré la sonnette d'alarme sur l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC par des forces armées étrangères et des groupes et milices rebelles pour financer la guerre en cours<sup>19</sup>.

Dans ce contexte marqué par la violence et les affrontements entre parties, le 16 janvier 2001, le président Laurent-Désiré Kabila a été assassiné dans son bureau par un *kadogo* mécontent de son salaire précaire et en vengeance de l'assassinat d'un commandant de l'AFDL, André Kisase Ngandu<sup>20</sup>. Le meurtre est le fruit d'un complot qui n'a pas encore été élucidé, mais qui a aujourd'hui des dizaines d'innocents condamnés à perpétuité dans la prison de Makala, à Kinshasa. Le fils de Laurent-Désiré Kabila, Joseph Kabila, a été nommé ensuite à la tête du gouvernement provisoire et a promis de relancer le dialogue intercongolais afin de réinstaurer une dynamique de paix dans le pays tout en collaborant avec l'ONU et l'OUA<sup>21</sup>. Quelques mois plus tard, en réponse aux gestes de bonne volonté du nouveau Président congolais et à la pression exercée par le Conseil de sécurité de l'ONU, le Rwanda et l'Ouganda ont décidé de retirer progressivement

16. *Ibid.*

17. Conseil de sécurité de l'ONU, *Résolution 1279 du 30 novembre 1999*, document officiel, 30 novembre 1999.

18. Conseil de sécurité de l'ONU, *Résolution 1304 du 16 juin 2000*, document officiel, 16 juin 2000.

19. Conseil de sécurité de l'ONU, *Résolution 1291 du 24 février 2000*, document officiel, 24 février 2000.

20. Francis Kpatindé, « RDC : le jour où un simple « kadogo » a tué le président Laurent-Désiré Kabila », *Jeune Afrique*, 16 janvier 2011.

21. Olivier Lanotte, *op. cit.*

leurs troupes du territoire de la RDC<sup>22</sup>. Mais ces efforts ont été compliqués par l'exigence de certains groupes armés, comme les Mai-Mai pro-gouvernementaux de participer au dialogue intercongolais.

Les autorités de Kinshasa ont tenté de reprendre les négociations de paix intercongolaises en Afrique du Sud, ainsi, le 19 avril 2002, l'Accord de Sun City a été conclu entre le gouvernement congolais, le MLC (pro-ougandais) et des groupes d'oppositions non armés. L'Accord établissait un partage du pouvoir entre le gouvernement de Kabila et le MLC pendant une période dite « *de transition* » jusqu'à la tenue de nouvelles élections. Dans son article 13, l'Accord prévoyait la mise en place d'un mécanisme d'intégration des anciens membres des forces rebelles aux FARDC, l'armée nationale congolaise, conformément aux principes de l'Accord de Lusaka<sup>23</sup>. Ce compromis a été considéré comme « *partiel* » étant donné le refus de certains groupes rebelles de le signer, comme ce fut le cas du RCD (pro-rwandais). Le dialogue intercongolais s'est poursuivi pendant les mois suivants jusqu'à la conclusion, le 16 décembre 2002, de l'Accord global et inclusif de Pretoria, comprenant l'ensemble des parties congolaises. Les termes de ce nouvel accord marquent la fin de la Deuxième Guerre du Congo et le début d'un processus de transition<sup>24</sup>. Le plan d'intégration des groupes rebelles dans une armée nationale, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), comprenait un programme de démobilisation des mineurs combattants. Cependant, en raison du manque de méthodes d'identification fiables et de l'absence de contrôles efficaces, de nombreux enfants se sont retrouvés intégrés aux FARDC.

La signature de l'Accord de Pretoria, le retrait des troupes étrangères (le Rwanda et le Burundi ont achevé leur retrait vers octobre 2002, l'Ouganda en mai 2003) et la tenue des premières élections multipartites en juillet 2006, qui ont donné la victoire à Joseph Kabila<sup>25</sup>, ne signifient pas la fin des conflits en RDC. Le 23 mars 2009, les négociations du gouvernement Kabila avec le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), un groupe armé constitué de déserteurs rwandophones des FARDC, ont abouti à la signature de l'Accord de paix de Goma. Celui-ci prévoyant la réintégration des mutins dans les FARDC, ainsi que « *la transformation du CNDP en parti politique, la libération des membres de l'ex-rébellion détenus par les autorités de RDC et la promulgation par Kinshasa d'une loi d'amnistie des anciens rebelles*<sup>26</sup> ». Néanmoins, après la reconduction du mandat de Kabila en novembre 2011, le CNDP a dénoncé le non-respect des termes de l'Accord de Goma par le gouvernement<sup>27</sup>. La nouvelle mutinerie, rassemblant essentiellement des ex-membres du CNDP, a pris le nom de M23 (Mouvement du 23 mars), une faction armée qui a pris brièvement le contrôle de la ville de Goma et soumis le gouvernement à un nouveau processus de négociation

---

22. *Ibid.*

23. Gouvernement congolais et al., *Accord politique pour la gestion consensuelle de la transition en République Démocratique du Congo*, signé le 19 avril 2002, document officiel.

24. Gouvernement congolais et al., *Global and Inclusive Agreement on Transition in the Democratic Republic of the Congo*, signé le 16 décembre 2002, document officiel.

25. Marie-Pier Riendeau, « Premières élections libres en République démocratique du Congo depuis 1966 », *Perspective monde*, 9 septembre 2006.

26. « RDC : un accord de paix conclu entre Kinshasa et la rébellion », *Le Monde Afrique*, 23 mars 2009

27. Charlotte Cosset, « RDC : dix points clés pour comprendre la guerre au Nord-Kivu », *L'OBS*, 22 août 2012.

encadré par le Rwanda et l'Ouganda, des pays accusés par le Groupe d'experts des Nations unies d'être les principaux soutiens du mouvement<sup>28</sup>. Finalement, en novembre 2013, les FARDC, soutenues par une brigade spéciale de la MONUSCO, ont vaincu militairement le M23, lâché par le Rwanda, qui était lui-même – pour la première fois depuis 1994 – menacé de sanctions par les États-Unis<sup>29</sup>.

Depuis cette date, si de nombreux groupes armés subsistent dans l'Est, le soutien de Kigali, notamment en armes, à certains d'entre eux est devenu beaucoup plus discret. Notons que les FARDC, gangrénées par la corruption, sont, depuis de nombreuses années, le principal pourvoyeur d'armes et de munitions des groupes armés, ainsi que des milieux criminels actifs dans l'Est.

Des soupçons de fraude de la part de Kabila lors des élections 2011 se sont rajoutés à la crise politique et sociale qui n'a cessé d'empirer, avec 77 % de la population congolaise en situation d'extrême pauvreté<sup>30</sup>. La situation était particulièrement grave dans les provinces de l'est de la RDC, champ de bataille des groupes rebelles qui continuent de recruter des enfants, faire des ravages et commettre des atrocités contre la population civile, malgré l'intervention de l'ONU et des forces armées nationales. En 2015, le second mandat du président Kabila arrivant à son terme, les tensions se sont exacerbées à la perspective d'une éventuelle réforme de la Constitution permettant à ce dernier de rester au pouvoir<sup>31</sup>. La population congolaise est alors descendue dans la rue à plusieurs reprises entre 2015 et 2016 pour manifester contre le changement de la loi électorale et le prolongement du mandat de Kabila. Si le parlement a renoncé à modifier la constitutions, les manifestations ont été brutalement réprimées, ce qui aurait causé la mort de 17 personnes selon les autorités congolaises, et de 53 selon un rapport des Nations unies paru le 21 octobre 2016<sup>32</sup>.

L'absence de moyens pour organiser un processus de recensement de la population congolaise destiné à finaliser l'enregistrement en vue des présidentielles de 2016 a constitué l'excuse parfaite pour reporter le rendez-vous électoral. Finalement, les élections ont eu lieu le 30 décembre 2018 et le candidat de l'opposition Félix Tshisekedi a été proclamé vainqueur avec 38,57 % des voix, suivi de Martin Fayulu, l'autre tête de l'opposition divisée qui a obtenu 34,8 % et Emmanuel Ramazani Shadary, le dauphin de Kabila qui a récolté 23,84 % des votes<sup>33</sup>. Néanmoins, les résultats ont été mis en doute par l'église catholique et par Martin Fayulu, qui a dénoncé un « *putch électoral* ».

Aux tensions politiques des dernières années en RDC s'ajoute la deuxième plus grande épidémie d'Ebola jamais enregistrée dans le monde. Selon *Médecins sans frontières*, depuis que l'épidémie a été déclarée, 3 300 cas d'infections ont été confirmés et plus

28. Michel Luntumbue et Agathe Plauchut, *La République démocratique du Congo vit-elle un scénario à la burkinabé ?*, Éclairage du GRIP, 23 janvier 2015.

29. David Smith, « Obama urges Rwandan president to stop support for M23 rebels in Congo », *The Guardian*, 19 décembre 2012.

30. Banque mondiale, *République démocratique du Congo - Vue d'ensemble*, 15 avril 2019.

31. La Constitution congolaise établit une limite de deux mandats présidentiels consécutifs.

32. GRIP, *DOSSIER ÉLECTIONS EN RDC: portraits et éclairages thématiques*, 2016.

33. « RD Congo: Félix Tshisekedi remporte l'élection présidentielle, selon les résultats officiels provisoires », *Le Soir*, 10 janvier 2019.

de 2 200 personnes ont perdu la vie<sup>34</sup>. L'épidémie a surtout touché les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri ou, de plus, la violence des groupes armés non étatiques entrave les efforts déjà tendus pour lutter contre l'Ebola. À plusieurs reprises, des attaques des groupes armés ont contraint les travailleurs humanitaires à suspendre temporairement leurs activités.

En 2019, les risques de déstabilisation en RDC continuent d'être élevés, notamment dans l'est du pays, où les massacres et les affrontements interethniques entre plus de 130 groupes rebelles, dont certains soutenus par le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda, n'ont pas cessé<sup>35</sup>. Le Nord-Kivu vit sous la menace d'une milice islamiste d'origine ougandaise, les Forces démocratiques alliées (ADF), présentes au Congo depuis la fin de la présidence de Mobutu<sup>36</sup>. En plus de faire face aux ADF, les nombreux groupes armés Maï-Maï s'opposent à des formations de Hutus congolais et rwandais, dont les FDLR, constituées d'acteurs du génocide de 1994. La plupart de ces groupes armés engagent aussi régulièrement la MONUSCO, la mission des Nations unies qui a succédé en 2010 à la MONUC, afin de « *garantir la protection des civils, du personnel humanitaire et des défenseurs des droits de l'homme exposés à une menace imminente de violences physiques, et aider le gouvernement de la RDC à stabiliser et à consolider la paix* »<sup>37</sup>.

La situation n'est guère meilleure dans la province voisine du Sud-Kivu, champ d'action des factions de Raïa Mutomboki, créées à l'origine pour combattre les FDLR. De même, plusieurs groupes armés burundais ont formé des alliances avec des groupes Maï-Maï et ont trouvé une base au Congo pour lancer des raids dans leur pays d'origine<sup>38</sup>. D'autres groupes, soutenus par l'Ouganda et le Burundi, sont composés de Rwandais, hutus et tutsis, opposés au pouvoir en place à Kigali. En outre, la milice hutue congolaise Nyatura, confronte régulièrement les Maï-Maï dans le Nord et dans le Sud-Kivu.

Dans ce contexte dominé par la guerre et la destruction, les groupes armés présents en RDC, tels que ceux mentionnés ci-devant, recourent massivement aux *kadogos* ou enfants-soldats. Selon le dernier rapport du Secrétaire général sur les enfants dans les conflits armés, 2 253 enfants (dont 267 filles) ont été libérés de 39 parties au conflit en 2018. Cependant, au cours de la même année, l'ONU a pu vérifier de nouveaux cas de recrutement de mineurs. En effet, 631 enfants (91 filles et 540 garçons) ont été intégrés dans les rangs de groupes armés au cours de 2018, dont plus de la moitié au Nord-Kivu, considéré comme l'épicentre de l'enrôlement et de l'utilisation d'enfants-soldats.

---

34. Médecins sans frontières, *Ebola outbreak in Democratic Republic of Congo: Fighting an epidemic in a conflict zone*, consulté en septembre 2019.

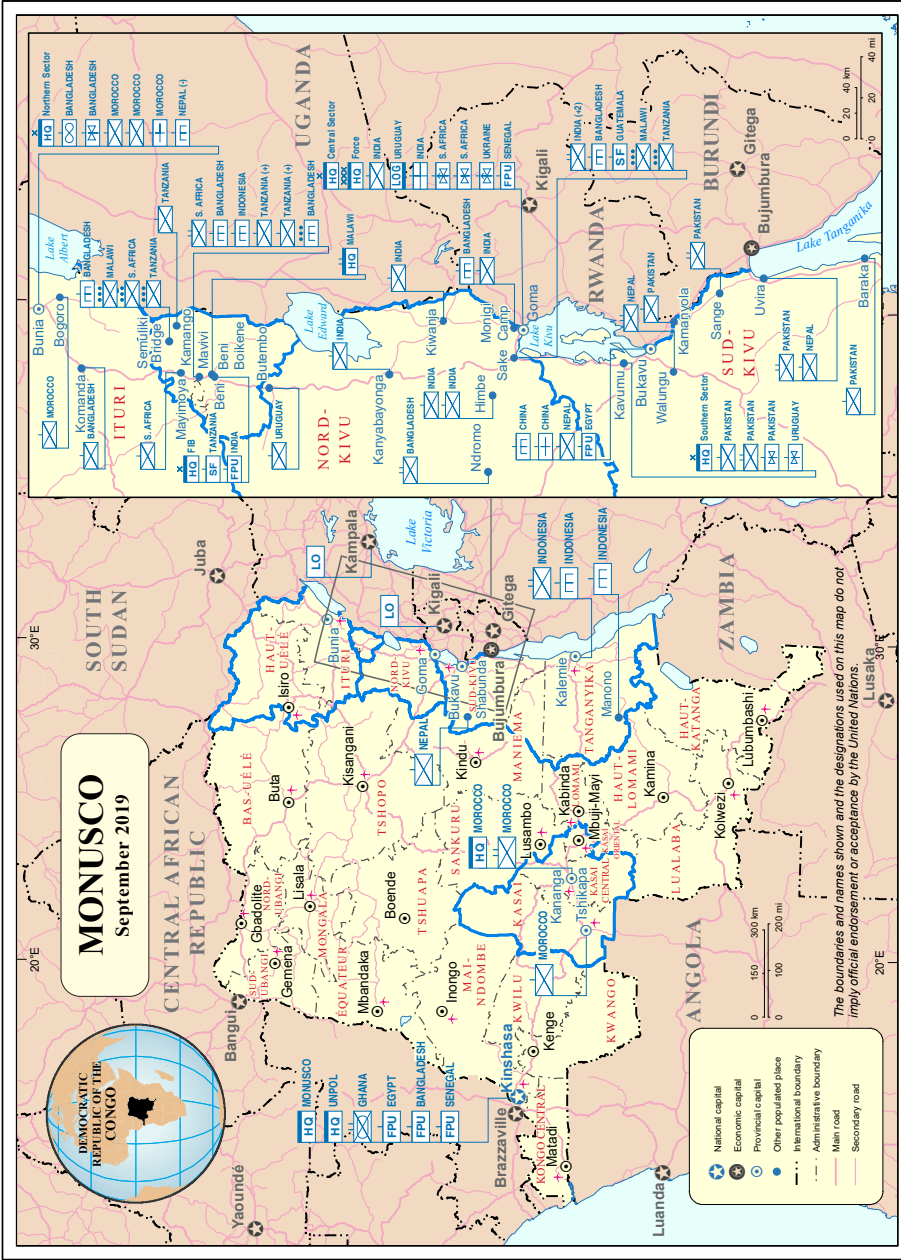
35. Human Rights Watch et Groupe d'étude sur le Congo, *Congo, l'oublié: Les chiffres derrière la plus longue crise humanitaire en Afrique*, Université de New York, août 2019.

36. Georges Berghezan, « Est du Congo : à qui profite la prolifération des groupes armés ? », *Éclairage du GRIP*, 3 janvier 2018.

37. Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en RDC, « Historique de la mission », *Organisation des Nations unies*, consulté en septembre 2019.

38. Georges Berghezan, *op.cit.*

Carte 1 : Présence de la MONUSCO dans les principales zones de conflit en RDC (sept. 2019)



Map No. 4412 Rev. 3-12 UNITED NATIONS  
October 2019 (Colour)

Office of Information and Communications Technology  
Geospatial Information Section

Source : MONUSCO, Rapport du Secrétaire général du 27 septembre 2019.

# QUI RECRUTE ET UTILISE DES ENFANTS-SOLDATS EN RDC ET COMMENT ?

---

Pour rappel, étant donné le grand nombre d'entités impliquées depuis 1996 dans le conflit congolais qui recrutent des enfants-soldats, ce rapport se concentre quatre acteurs principaux : les forces armées congolaises, les groupes Mai-Mai, les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et les Forces démocratiques alliées (ADF).

## 1. Les forces armées congolaises

Depuis 1996, les guerres et les nombreux conflits armés ravageant la RDC ont fait considérablement augmenter le recrutement et l'utilisation d'enfants comme soldats. L'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL), dirigée par Laurent-Désiré Kabila et soutenue par les armées rwandaise et burundaise, était constituée majoritairement de soldats mineurs d'âge, des kadogos. En effet, dans l'est du pays, plusieurs milliers d'enfants auraient suivi une formation militaire donnée par les forces armées étrangères et l'AFDL et auraient participé aux affrontements qui ont mené au renversement du régime mobutiste en 1997<sup>39</sup>. En mai de la même année, Laurent-Désiré Kabila prend la tête d'un pays qu'il rebaptise République démocratique du Congo<sup>40</sup>. Le nouveau gouvernement a alors décidé de former les Forces armées congolaises (FAC), composées d'anciens membres de l'AFDL, de kadogos, de combattants banyamulenges du Kivu et de certains soldats de l'armée zaïroise<sup>41</sup>.

Au début de la Deuxième Guerre du Congo, en 1998, l'inefficacité et le manque de discipline des FAC ont mené le gouvernement de la RDC à compter sur l'aide de l'Angola, du Tchad, de la Namibie et du Zimbabwe pour faire face à l'offensive des troupes du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi ainsi que des groupes rebelles qu'elles soutenaient<sup>42</sup>. L'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, signé en 1999 par le gouvernement de la RDC et cinq autres pays africains parties au conflit, évoque pour la première fois le principe de la formation d'une « armée nationale restructurée et intégrée<sup>43</sup> ». Cependant, il a fallu attendre près de trois ans pour que la question revienne sur la table des négociations dans le cadre du dialogue intercongolais.

---

39. Amnesty International, *République Démocratique du Congo : Enfants en guerre*, 2003.

40. Jean-Claude Willame, *op.cit.*

41. Gerard Prunier, *From Genocide to Continental War: The 'Congolese' Conflict and the Crisis of Contemporary Africa*, Hurst & Company, 2009.

42. Olivier Lanotte, *op. cit.*

43. Conseil de sécurité des Nations unies, *Accord de cessez-le-feu et annexes y afférentes S/1999/815*, document officiel, signé le 10 juillet 1999.

En effet, en 2002, alors que les armées rwandaise et burundaise venaient de quitter le pays, l'Accord global et inclusif sur la transition en RDC est signé à Pretoria. En vertu de ce nouveau texte, il était précisé que la formation d'une nouvelle armée nationale « restructurée et intégrée » figurait parmi les objectifs principaux de la période de transition<sup>44</sup>. En outre, conformément à l'Accord de Lusaka, cette nouvelle armée devait être composée des forces gouvernementales – les FAC –, des éléments du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) et du Mouvement pour la libération du Congo (MLC), des représentants des forces armées du RCD, ainsi que des Mai-Mai. Néanmoins, la nouvelle armée congolaise, les Forces armées de la RDC (FARDC), n'a pas véritablement réussi à se présenter en tant que groupe unifié et a fait preuve des mêmes faiblesses que ses prédécesseurs, c'est-à-dire, manque de discipline, désorganisation, corruption, pillages et violences contre les populations<sup>45</sup>.

Le processus de DDR des éléments excédentaires des Forces armées de la RDC (FARDC), financé par la Banque mondiale, a débuté en 2004 et s'est étalé sur sept ans. Ce programme s'est chargé de 133 000 cas d'ex-combattants, dont 28 000 étaient des enfants<sup>46</sup>. Depuis 2016<sup>47</sup>, les FARDC ne figurent plus sur la « liste de la honte » des entités recrutant des enfants-soldats, liste publiée dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur les enfants dans les conflits armés. Cependant, malgré la réduction du nombre de mineurs présents dans ses rangs, des cas d'utilisation d'enfants par les FARDC ont été encore vérifiés par les représentants de l'ONU en 2018<sup>48</sup>.

## 2. Les Mai-Mai

Les milices Mai-Mai sont des groupes d'autodéfense de communautés locales actifs notamment dans les provinces du Kivu depuis les années 1960, lors de la rébellion contre le gouvernement central dans l'est du Congo<sup>49</sup>. Le terme Mai-Mai ne se réfère pas à un mouvement avec une affiliation ou un objectif politique particulier, mais à une grande variété de groupes de différentes tailles et capacités dont les combattants suivent des rituels traditionnels afin d'être protégés des balles ennemies grâce aux propriétés magiques de l'eau<sup>50</sup>. Chacun des groupes est autonome et leurs alliances peuvent varier en fonction de leurs intérêts immédiats (terres, intérêts économiques et pouvoir politique). Toutefois, les diverses factions Mai-Mai ont en commun un discours sur l'autodéfense et l'appartenance indigène, c'est pour quoi ils luttent principalement pour défendre leur territoire contre des forces et groupes armés allochtones<sup>51</sup>.

44. Gouvernement congolais et *al.*, *op. cit.*

45. Roland Pourtier, « Le Kivu dans la guerre : acteurs et enjeux », *Le Vif*, 2009.

46. Georges Bergehezan. « Forces armées de RDC : le chaos institutionnalisé ? » *Note d'Analyse du GRIP*, 9 janvier 2014.

47. Secrétaire général des Nations unies, *Report of the Secretary General on Children and Armed conflict*, 20 avril 2016.

48. Secrétaire général des Nations unies, 2019, *op. cit.*

49. Jean-Claude Willame, *op. cit.*

50. Le terme Mai-Mai provient de Mai, aussi écrit Maji, qui signifie « eau » en lingala et en swahili.

51. Roland Pourtier, *op. cit.*

Les groupes Maï-Maï se sont multipliés au cours des années 1990, la plupart pour faire face à l'invasion des forces rwandaises et des groupes rebelles congolais affiliés au Rwanda, mais certains aussi pour exploiter l'instabilité régnant en RDC à leur propre avantage en pillant, en volant du bétail ou s'adonnant à des activités de banditisme. D'après les rapports du Secrétaire général de l'ONU, durant la période de conflit armé en RDC, les Maï-Maï ont été responsables d'un grand nombre de violations graves des droits des enfants : meurtres, violences sexuelles, enlèvements et actes de torture ainsi qu'enrôlement forcé comme soldats.

Durant la Deuxième Guerre du Congo, les groupes Maï-Maï ont agi en soutien au gouvernement de Laurent-Désiré Kabila en opposition au Rwanda, à l'Ouganda et au Burundi. Néanmoins, certaines factions ont établi des relations opportunistes avec les forces ennemies, souvent en échange d'argent et d'armes<sup>52</sup>. En 2002, à la suite de la signature de l'Accord global et inclusif sur la transition en RDC, et en vertu de l'Accord de Lusaka, certains groupes Maï-Maï ont été intégrés dans l'armée nationale<sup>53</sup>. Cependant, d'autres milices Maï-Maï n'ont pas rejoint le processus de transition et sont restées actives principalement dans l'est du pays, où les hostilités se poursuivent encore en 2019<sup>54</sup>.

Il est difficile de préciser aujourd'hui le nombre exact de milices Maï-Maï actives dans le territoire de la RDC puisque d'anciens groupes se dissolvent et se réforment pendant que de nouveaux groupes apparaissent. Ce rapport se concentre sur les Maï-Maï Mazembe et les Maï-Maï Nyatura, les deux groupes qui, selon le dernier rapport du Secrétaire général, ont recruté le plus d'enfants en RDC pendant l'année 2018<sup>55</sup>. Depuis son émergence en 2016, la milice Maï-Maï Mazembe se proclame défenseur des Nande, une ethnie du Nord-Kivu. Cette milice a été incluse pour la première fois dans le rapport du Secrétaire général publié en 2017 car de nombreux cas de recrutement, utilisation, meurtre et mutilation d'enfants lui ont été attribués<sup>56</sup>. Le groupe Nyatura<sup>57</sup>, créé en 2010, est composé de Hutus et est présent dans les territoires du Sud-Kivu et du Nord-Kivu. Son objectif principal était de protéger les agriculteurs hutus face aux éleveurs tutsis. Cependant, depuis 2011, les Nyatura se mobilisent en réaction aux attaques anti-hutu des Raïa Mutomboki, ce qui les a menés à s'allier à d'autres groupes hutus comme les FDLR<sup>58</sup>.

---

52. Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants-soldats, Briefing République démocratique du Congo, Le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats par les Maï-Maï : une pratique profondément ancrée et persistante, février 2010.

53. Gouvernement congolais et al., *op. cit.*

54. Conseil de sécurité des Nations unies, Conseil de sécurité : face aux violences persistantes dans l'est de la RDC, la MONUSCO est appelée à renforcer sa coopération avec l'armée congolaise, Couverture des réunions, 9 octobre 2019.

55. Secrétaire général des Nations unies, 2019, *op. cit.*

56. Secrétaire général des Nations unies, Report of the Secretary General on Children and Armed conflict, 24 août 2017.

57. Aussi écrit Nyantura, signifiant « ceux qui frappent » en kinyarwanda.

58. Georges Berghezan, « Groupes armés actifs en République démocratique du Congo: Situation dans le 'Grand Kivu' au 2<sup>e</sup> semestre 2013 », *Rapports du GRIP*, 2 décembre 2013.

### 3. Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR)

Le groupe armé FDLR a été formé en 2000 par d'anciens membres de l'armée gouvernementale de l'ancien régime rwandais, les Forces armées rwandaises (FAR), et des descendants des réfugiés hutus arrivés au Congo en 1994 au lendemain du génocide. Même si le nom FDLR est utilisé couramment par la population congolaise et les médias, cet acronyme désigne en fait la branche politique du groupe, établie principalement en Allemagne, tandis que le nom officiel de sa partie armée est Forces combattantes Abacunguzi (FOCA)<sup>59</sup>. Ces derniers ont pour objectif la reconquête du Rwanda « par toutes les voies et moyens » et la protection des Hutus rwandais réfugiés à l'est de la RDC. Contrairement à d'autres groupes armés de la zone, les combattants des FDLR sont bien formés et bien organisés.

La signature en 2002 de l'Accord global et inclusif sur la transition en RDC prévoyait un processus de DDR des combattants étrangers, parmi lesquels se trouvaient en particulier les FDLR, considérés comme l'un des groupes les plus déstabilisateurs. Également, depuis 2009, les FARDC ont lancé des offensives conjointes avec l'armée rwandaise au Kivu pour tenter de maîtriser les FDLR et freiner les nombreuses violations des droits des populations locales et le pillage des ressources naturelles de ces dernières<sup>60</sup>.

Ainsi, entre 2002 et août 2019, plus de 33 000 ex-combattants des FDLR ont été rapatriés au Rwanda par la MONUSCO<sup>61</sup>. Bien qu'affaiblies du fait de défections, de divisions internes et des opérations des FARDC, les capacités des FDLR ne doivent pas être sous-estimées. Les populations de l'est du Congo, et notamment du Nord-Kivu, continuent de souffrir quotidiennement des attaques de ce groupe armé, dont les membres sont accusés des pires abus contre la population civile, de violences sexuelles et du recrutement d'enfants-soldats<sup>62</sup>.

Peu de groupes armés s'allient ouvertement aux FDLR. D'après le Groupe d'experts de l'ONU sur la RDC, les FDLR ont fourni de l'entraînement, des munitions et des uniformes aux membres du groupe Nayatura. Ce dernier affronte souvent les combattants du Conseil national pour le renouveau et la démocratie-Ubwiyunge (CNRD) – une faction qui s'est séparée des FDLR en mai 2016 – ainsi que les FARDC<sup>63</sup>.

59. *Ibid.*

60. Amnesty International, *Viols en masse dans le territoire de Walikale : le besoin de protection et de justice persiste à l'est du Congo*, décembre 2010.

61. Amadou Ba, « António Guterres visite le centre de transit et la base militaire de la MONUSCO à Munigi », MONUSCO, 31 août 2019.

62. Secrétaire général des Nations unies, Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo : Rapport du Secrétaire général, Conseil de sécurité de l'ONU, 27 septembre 2019.

63. Groupe d'experts de l'ONU sur la RDC, Lettre datée du 20 mai 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, 4 juin 2018.

Le président des FDLR, Ignace Murwanashyaka, est décédé le 16 avril 2019 en Allemagne, où il se trouvait détenu dans l'attente d'un réexamen de sa condamnation pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre. À ce sujet, le Groupe d'experts a estimé que ni les arrestations des membres des FDLR ni la mort de Murwanashyaka n'avaient eu de conséquences majeures sur la structure du mouvement<sup>64</sup>.

## 4. Forces démocratiques alliées (ADF)

Les ADF (Allied Democratic Forces) sont une milice d'obédience islamiste d'origine ougandaise constituée par l'union de deux groupes armés du pays de la secte tabligh pour tenter, en vain, de renverser le régime de Kampala<sup>65</sup>. Les ADF et l'Armée nationale de libération de l'Ouganda (ADF-NALU) se sont installées en 1995 dans la province zaïroise du Nord-Kivu, à la frontière avec l'Ouganda. Elles n'ont jamais réussi à s'implanter dans leur pays d'origine, même si elles menaient des attaques contre des localités frontalières et des attentats à Kampala, aucune action d'envergure en sol ougandais ne semble y avoir été enregistrée depuis 2001.

Vers 2007-2008, cédant à la pression militaire et aux concessions politiques de Kampala, le groupe se sépare. La NALU renonce à la lutte armée et la plupart de ses membres sont démobilisés et renvoyés en Ouganda. De leur côté, les ADF restent en territoire congolais et entament une campagne massive de recrutement qui leur permettent de reprendre leurs activités en 2013<sup>66</sup>. Selon les estimations du rapport final de 2013 du Groupe d'experts des Nations unies sur la RDC, les ADF représentaient entre 1 200 et 1 500 combattants armés<sup>67</sup>. En raison des opérations militaires offensives menées depuis par les FARDC et la MONUSCO, les ADF ont été obligées de se disperser dans de plus petits groupes dans des zones à l'ouest de Beni et le long de la frontière entre l'Ituri et le Nord-Kivu<sup>68</sup>. En 2018, les estimations des experts des Nations unies estiment la taille de l'ADF à environ 450 combattants<sup>69</sup>. Malgré ce coup majeur porté aux forces de l'ADF, la menace de ce groupe reste importante dans la province du Nord-Kivu aujourd'hui<sup>70</sup>.

---

64. Groupe d'experts de l'ONU sur la RDC, Lettre datée du 6 juin 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, 7 juin 2019.

65. Eleanor Beevor, *The Allied Democratic Forces: the DRC's most deadly jihadist group?*, International Institute for Strategic Studies, 16 janvier 2019.

66. Georges Berghézan, FARDC entre inaction et complicité : le cas des ADF, *Éclairage du GRIP*, 12 décembre 2016.

67. United Nations Security Council, Allied Democratic Forces (ADF), consulté en septembre 2019.

68. *Ibid.*

69. Eleanor Beevor, *op. cit.*

70. « RDC : plusieurs morts dans une attaque des milices ADF contre Beni-ville », *La Libre Afrique*, 20 novembre 2019.

## 5. Méthodes de recrutement et utilisation des enfants-soldats

Le recrutement et l'utilisation d'enfants-soldats en RDC ont augmenté dramatiquement à partir de 1996, lorsque le pays était encore connu sous le nom de Zaïre. En effet, à l'époque de Laurent-Désiré Kabila, les futurs kadogos devaient passer une période de formation militaire et d'endoctrinement, allant de quelques jours à plusieurs mois, avant de rejoindre l'AFDL. Cette pratique s'est poursuivie malgré l'évolution des forces armées congolaises entre 1997 et aujourd'hui<sup>71</sup>.

En raison de la difficulté des instructions, du manque de nourriture et des mauvais traitements subis, des centaines d'enfants meurent au cours des séances d'entraînement avec les forces armées congolaises. Ceux qui survivaient étaient affectés à des rôles de cuisinier, de transporteur d'eau, de nourriture, de bois, de munitions ou de marchandises pillées pendant les batailles, ainsi que de gardes du corps ou même d'espions dans la brousse ou dans les villages voisins<sup>72</sup>. Du côté des filles, elles étaient souvent utilisées comme esclaves sexuelles et femmes des soldats. La plupart des mineurs associés aux forces armées congolaises ont été en première ligne des combats, parfois utilisés en tant que boucliers humains pour protéger les soldats adultes du feu ennemi.

En ce qui concerne les enfants faisant partie de groupes armés en RDC, une distinction est généralement faite entre les tâches dévolues aux jeunes garçons<sup>73</sup>. Ceux de plus petite taille, « les plus jeunes », servent de sentinelles, d'espions ou de porteurs de munitions ou d'aliments lors des déplacements. Ceux de plus grande taille, considérés comme « les plus âgés », deviennent des soldats et sont entraînés à l'utilisation des armes, après quoi ils sont envoyés au front ou participent aux vols, pillages et tueries. Dans le cas des filles, elles sont rarement combattantes, mais utilisées invariablement en tant qu'épouses ou esclaves sexuelles par les membres des groupes armés<sup>74</sup>.

Depuis 1996, plusieurs milliers d'enfants auraient été recrutés au sein des forces et des groupes belligérants, notamment dans l'est du Congo. Pour rappel, le terme « recrutement » englobe ici tous les moyens par lesquels une personne devient membre des forces armées ou d'un groupe armé, y compris le service militaire obligatoire et l'engagement forcé ou volontaire. Dans le cadre de la RDC, des organisations comme Amnesty International ou War Child ont confirmé l'existence de plusieurs formes de recrutement d'enfants-soldats : forcé et volontaire.

La guerre, la pauvreté généralisée et l'effondrement des infrastructures politiques et sociales du pays ont mené nombre d'enfants à rejoindre volontairement des groupes et forces armés afin d'avoir de meilleures conditions de vie.

71. Amnesty International, 2003, *op. cit.*

72. *Ibid.*

73. War Child, *Tug of war: children in armed groups in DRC, A study on the push and pull factors influencing children to join armed groups 'voluntarily' in North and South Kivu, Democratic Republic of the Congo*, mai 2018.

74. *Ibid.*

L'AFDL, par exemple, attirait des futurs kadogos avec la promesse de leur payer 100 USD (environ 90 EUR) par mois, chiffre nettement supérieur au revenu moyen congolais<sup>75</sup>.

Pour beaucoup d'enfants congolais interviewés par War Child, dans le cadre d'un rapport publié en 2018, rejoindre l'armée ou des groupes combattants est le seul moyen de survie<sup>76</sup>. L'absence totale de perspectives d'avenir dans les communautés, l'impossibilité de gagner sa vie et la difficulté d'accéder à l'éducation poussent les enfants à rejoindre des groupes combattants. La vengeance figure également parmi les facteurs menant les jeunes garçons à s'engager volontairement. Souvent, ils souhaitent venger le meurtre d'un membre de leur famille ou le pillage ou le vol de biens et terres.

Dans certaines régions de la RDC, comme le Kivu et l'Ituri, les plus jeunes sont encouragés par leurs propres familles à rejoindre les milices locales afin d'assurer la protection de leur communauté<sup>77</sup>. Les filles qui se joignent de leur plein gré à des groupes armés le font pour échanger des rapports sexuels contre de l'argent ou de la nourriture, mais aussi pour trouver un mari qui puisse mieux subvenir à leurs besoins et à ceux de leur future famille.

Outre la recherche de protection et de meilleures opportunités, les mineurs congolais sont souvent endoctrinés et croient que leur rôle est essentiel pour la protection de leurs familles et des communautés. Ils s'enrôlent au nom du devoir patriotique ou de leur propre perception du prestige des guerriers, souvent influencés par la propagande militaire ou par des amis qui ont déjà rejoint des groupes armés<sup>78</sup>.

Depuis 1996, des milliers d'enfants ont été recrutés par le biais d'enlèvements dans les rues, les écoles ou même dans les camps de réfugiés, parfois devant leurs propres familles et sous la menace des armes<sup>79</sup>. Selon les témoignages récoltés par le Bureau international du travail en 2003, les groupes armés tendent à kidnapper les mineurs dans des endroits et à des moments où il n'y a pas d'adultes près d'eux<sup>80</sup>. Selon le rapport d'Amnesty International, d'autres ont également été capturés lors des attaques aux villages ou sur le champ de bataille.

Les témoignages et les statistiques de l'enquête menée par le Bureau international du travail en RDC montrent que de nombreux enfants ont successivement appartenu à plusieurs groupes armés, parfois même de factions opposées<sup>81</sup>. En effet, en 2003, environ 60 % des enfants faisant partie d'un groupe armé ont appartenu à un ou deux autres groupes de ce type dans la région.

---

75. Amnesty International, 2003, *op. cit.*

76. Child War, *op. cit.*

77. Amnesty International, 2003, *op. cit.*

78. *Ibid.*

79. *Ibid.*

80. International Labour Office, *op. cit.*

81. *Ibid.*

# ÉVOLUTION DE LA PROBLÉMATIQUE DANS LE TEMPS

---

Selon les estimations de l'ONU, entre 10 000 et 20 000 enfants de moins de 15 ans servaient de combattants dans les divers groupes et forces armés en RDC en 1999<sup>82</sup>. Les autorités congolaises ont reconnu avoir hérité la pratique des kadogos de la guerre de 1996-1997, mais ont accepté de coopérer avec les organismes des Nations unies et les organisations non gouvernementales pour assurer la démobilisation et la réintégration des enfants-soldats<sup>83</sup>. Pour ce faire, l'ONU collaborait avec les services gouvernementaux compétents et, quand cela était possible, avec des groupes armés non étatiques. De même, dans sa résolution 1279 (1999), le Conseil de sécurité a intégré la protection de l'enfance dans le mandat de la MONUC<sup>84</sup>. Deux postes de conseillers à la protection de l'enfance ont été également inclus dans la première phase du déploiement de la mission.

En 2000, des conseillers supplémentaires pour la protection de l'enfance ont été déployés afin de soulager cette section de la MONUC, qui était sollicitée à l'extrême<sup>85</sup>. Le Bureau du Représentant spécial a ainsi travaillé en étroite concertation avec l'UNICEF et le Département des opérations de maintien de la paix au recrutement de personnel compétent et à l'application des mesures de protection de l'enfance envisagées dans le mandat de la mission.

En mai 2001, les parties signataires de l'Accord de Lusaka se sont engagées devant le Représentant spécial à ne plus recruter de mineurs. En novembre 2001, le gouvernement de Joseph Kabila a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, fixant à 18 ans l'âge limite pour tout recrutement dans les forces armées<sup>86</sup>. Ensuite, un processus de DDR pour les kadogos a été engagé avec le gouvernement congolais<sup>87</sup>. La signature de l'Accord de Pretoria en 2002, basé sur les principes énoncés dans l'Accord de Lusaka de 1999, a constitué une occasion concrète pour faire progresser le processus DDR

---

82. Secrétaire général des Nations unies, Report of the Secretary-General on children and armed conflict, Nations unies, 19 juillet 2000.

83. Secrétaire général des Nations unies, Protection des enfants touchés par les conflits armés, Assemblée générale, 12 octobre 1998.

84. Conseil de sécurité des Nations unies, Resolution 1279: The situation concerning the Democratic Republic of the Congo, 30 novembre 1999.

85. Secrétaire général des Nations unies, Protection des enfants touchés par les conflits armés, Assemblée générale, 9 octobre 2001.

86. Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, 25 mai 2000, ratifié par la RDC le 11 novembre 2001.

87. Secrétaire général des Nations unies, Report of the Secretary General on Children and Armed conflict, 26 novembre 2002.

en RDC, ceci avec le soutien de la MONUC<sup>88</sup>. Toutefois, d'après le rapport annuel du Secrétaire général publié en 2002, le risque que les mineurs démobilisés dans le cadre de ces efforts soient à nouveau recrutés était élevé. En effet, l'ONU a pu vérifier que certains des enfants de Bunia, libérés et réunis avec leur famille en 2001, avaient été de nouveau recrutés dans la région d'Ituri au Nord-Kivu un an plus tard.

Le rapport de 2003 affirme que, depuis décembre 2001, plus de 650 enfants-soldats avaient été démobilisés par l'intermédiaire du Bureau national pour la démobilisation et la réinsertion (BUNADER)<sup>89</sup>. Des opérations ponctuelles de démobilisation des enfants-soldats ont eu lieu à l'initiative des chefs locaux à la suite des activités de sensibilisation menées par des organisations non gouvernementales (ONG) locales, la MONUC, UNICEF ou Save the Children (Royaume-Uni). Malgré ces progrès, une augmentation significative du recrutement et de l'utilisation d'enfants a été constatée en raison de l'intensification du conflit en mai 2003.

La politique nationale adoptée début 2004 par le gouvernement de transition devait régir le processus de DDR des enfants-soldats des forces armées nationales, des FARDC, et des groupes armés<sup>90</sup>. Afin d'appuyer cette tâche, la MONUC, l'UNICEF et leurs partenaires locaux ont collaboré avec la Commission nationale de DDR (CONADER), organisme national créé en mars 2004, aux actions mises en place. Ainsi, ils ont poursuivi le dialogue avec les chefs militaires sur le terrain, avec le ministère de la Défense congolais et avec les dirigeants des FARDC<sup>91</sup>. Entre autres, des négociations ont été menées entre le personnel de la MONUC et les FDLR qui ont permis la libération d'un groupe d'enfants qui ont été ensuite rapatriés au Rwanda. Au total, l'ONU a pu vérifier la libération de quelque 5 000 enfants, dont un petit nombre de filles, entre octobre 2003 et décembre 2004. Néanmoins, le chiffre total d'enfants-soldats en RDC à cette date reste indéterminé, y compris au sein des FARDC. Au cours de cette période, il a été confirmé que les groupes Mai-Mai, dont certains ont été intégrés aux FARDC, comptent encore un pourcentage élevé d'enfants dans leurs rangs<sup>92</sup>. De même, l'ONU a pu vérifier de nouveaux cas de recrutement de mineurs par ces groupes au cours de la période considérée.

La présence d'enfants au sein des FARDC a encore été enregistrée en 2006, notamment au Nord-Kivu, et les rapports faisant état de nouveaux recrutements par les forces armées nationales se poursuivent également<sup>93</sup>. Les organisations veillant à la protection de l'enfance dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu continuent de confirmer des cas d'enlèvements et de recrutement d'enfants par les FDLR. Dans le cadre opérationnel du programme DDR pour des enfants-soldats, lancé par la CONADER en coopération avec UNICEF, l'OIT et des organisations non gouvernementales en juillet 2004, 18 524 mineurs (dont 16 % étaient des filles) ont été

---

88. *Ibid.*

89. Secrétaire général des Nations unies, Report of the Secretary General on Children and Armed conflict, 10 novembre 2003.

90. Secrétaire général des Nations unies, Report of the Secretary General on Children and Armed conflict, 9 février 2005.

91. *Ibid.*

92. *Ibid.*

93. Secrétaire général des Nations unies, Report of the Secretary General on Children and Armed conflict, 26 octobre 2006.

libérés à la date du 30 mai 2006<sup>94</sup>. Des milliers d'autres, dont une majorité de filles, ont fui les forces combattantes par leurs propres moyens. Du côté des groupes Mai-Mai intégrés aux forces nationales, une forte présence d'enfants-soldats a continué d'être observée dans les provinces du Kivu. En outre, l'ONU estime entre 2 000 et 4 000 les combattants Mai-Mai qui sont restés en dehors du programme officiel de DDR, parmi lesquels un nombre important a moins de 18 ans<sup>95</sup>.

Le rapport du Secrétaire général de 2007 confirme une diminution des cas de recrutement d'enfants. Selon ce document, cette baisse est due notamment aux progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme DDR des enfants, le processus d'intégration dans l'armée, la diminution du nombre de zones de combat actives et les pressions constantes des réseaux de protection des enfants contre le recrutement des enfants<sup>96</sup>. La présence d'enfants dans les rangs des FARDC reste élevée, en particulier dans le district de l'Ituri et au Kivu. L'intégration des combattants de groupes armés au sein des FARDC, prévue par les accords de Lusaka et de Pretoria, a favorisé la présence d'enfants parmi les nouvelles forces nationales et leur utilisation pour la lutte active contre des groupes armés tels que les FDLR<sup>97</sup>. Le rapport affirme qu'au Nord-Kivu, 1 374 enfants, dont 52 filles, appartenant aux FARDC et aux milices Mai-Mai ont été libérés au cours du processus d'intégration de certains groupes armés aux forces nationales. Dans le cadre du même programme, au Sud-Kivu, 336 enfants, dont 13 filles, appartenant principalement aux groupes Mai-Mai ont été également libérés. Toutefois, le recrutement d'enfants par les Mai-Mai ne faisant pas partie de cet accord s'est intensifié au cours de l'année 2006, d'après les informations analysées par l'ONU<sup>98</sup>.

Entre septembre 2007 et décembre 2008, la MONUC a recensé un total de 554 cas de recrutement d'enfants (dont 26 filles)<sup>99</sup>. Lors de la même période, la mission a confirmé que 1 098 enfants (dont 48 filles) ont fui des groupes armés. Dans le cas particulier des FARDC, le recrutement systématique de mineurs a cessé conformément à leur politique militaire et au droit international applicable<sup>100</sup>. Cependant, des cas d'enfants intégrés dans leurs rangs continuent d'être rapportés. Ceci est notamment dû au manque de procédures appropriées de contrôle lors du processus d'intégration des combattants de groupes armés congolais au sein des forces nationales. Les milices Mai-Mai, ainsi que les FDLR et ses sous-groupes – FDLR-Forces combattantes abacunguzi, les FDLR-Rallye pour l'unité et la démocratie et les FDLR-Soki – continuent d'enrôler des enfants, y compris des Rwandais<sup>101</sup>. En effet, entre juin 2007 et septembre 2008, 84 mineurs rwandais ont été libérés et rapatriés par les forces de la MONUC.

---

94. *Ibid.*

95. *Ibid.*

96. Secrétaire général des Nations unies, Report of the Secretary-General on Children and Armed conflict, 21 décembre 2007.

97. *Ibid.*

98. *Ibid.*

99. Secrétaire général des Nations unies, Report of the Secretary-General on children and armed conflict, 26 mars 2009.

100. *Ibid.*

101. *Ibid.*

Le rapport du Secrétaire général publié en 2010 fait état de 2 672 enfants, dont 97 filles, libérés de forces et groupes armés, notamment au Nord-Kivu et au Sud-Kivu<sup>102</sup>. Sur ce chiffre, 2032 mineurs faisaient partie de formations armées non étatiques comme les FDLR ou les Mai-Mai. Les 640 enfants restants appartenaient à des unités des FARDC qui avaient été récemment incorporées au sein des forces nationales, dans un processus d'intégration accéléré. Au cours de l'année 2009, la MONUC a recensé 848 nouveaux cas de recrutement, dont 26 % ont été attribués aux FARDC, 24 % aux milices Mai-Mai et 10 % aux FDLR. En janvier 2009, le gouvernement congolais a promulgué une nouvelle loi sur la protection de l'enfance, qui prévoit des peines allant de dix à vingt ans pour les personnes coupables d'enrôlement de mineurs au sein des forces armées, de la police ou des groupes armés<sup>103</sup>. Elle a établi également l'âge de majorité légale à 18 ans et prévoit la création de tribunaux et des unités de police spéciaux pour la protection des enfants.

Le bilan dressé par le Secrétaire général sur l'état d'avancement du processus DDR des enfants-soldats en RDC pendant l'année 2010 reste très mitigé. En effet, d'après le rapport sur les enfants et les conflits armés, les autorités congolaises ne se sont pas montrées disposées à collaborer avec l'ONU dans la conception d'un plan d'action visant à mettre fin définitivement au recrutement et à l'utilisation des plus jeunes au sein des FARDC<sup>104</sup>. Bien que des efforts aient été déployés pour sensibiliser les forces armées nationales à ce sujet, de nombreux cas ont été rapportés en 2010. En outre, de nombreux enfants libérés au cours de cette année ont indiqué qu'ils avaient été recrutés plusieurs fois, même après le regroupement familial. Selon le Secrétaire général, la lutte contre ce phénomène nécessite un engagement politique au plus haut niveau du gouvernement<sup>105</sup>.

Les acteurs de la protection de l'enfance ont enregistré 447 cas de recrutement d'enfants en 2010, ce qui représente environ la moitié du nombre de cas de recrutement signalés pour l'année 2009. Cette différence peut être attribuée à la forte augmentation des recrutements juste avant l'intégration accélérée des FARDC en 2009<sup>106</sup>. Sur les recrutements qui ont eu lieu en 2010, les principaux auteurs comprennent les FARDC, les FDLR, les Mai-Mai, et les ADF/NALU entre autres. En contrepartie, 1 656 enfants (dont 47 Rwandais, 5 Ougandais et 2 Centrafricains) se sont échappés ou ont été libérés des forces et groupes armés pendant l'année 2010. Sur ce chiffre, seulement 240 mineurs ont été démobilisés grâce à l'intervention d'organisations de protection de l'enfance, tandis que la grande majorité d'entre eux se sont enfuis et se sont adressés au personnel de la MONUSCO<sup>107</sup>.

---

102. Secrétaire général des Nations unies, Report of the Secretary-General on children and armed conflict, 13 avril 2010.

103. *Ibid.*

104. Secrétaire général des Nations unies, Report of the Secretary-General on children and armed conflict, 23 avril 2011.

105. *Ibid.*

106. *Ibid.*

107. *Ibid.*

Plus d'un quart des enfants libérés ont indiqué qu'ils avaient été recrutés en 2010, ce qui indique que 73 % ont été associés aux parties combattantes pendant une période allant d'un à quatre ans. La démobilisation des filles associées aux forces et groupes combattants représente un défi, comme l'indique le faible nombre de filles (121) parmi les enfants relâchés.

En 2011, l'ONU a recensé 272 cas de recrutement et d'utilisation d'enfants (259 garçons et 13 filles), dont la majorité s'est produite dans les provinces du Kivu<sup>108</sup>. D'après l'organisation, les FARDC seraient responsables du plus grand nombre, suivies des groupes Mai-Mai, des FDLR et les ADF entre autres. Bien que des progrès aient été accomplis par les FARDC dans la lutte contre ce phénomène, des craintes subsistent au niveau onusien quant à l'inefficacité des mécanismes de vérification de l'âge des nouvelles recrues, aggravée par les faibles taux d'enregistrement des naissances<sup>109</sup>. Lors de cette période, 1 244 enfants (dont 18 filles) ont été libérés.

En 2012, 578 enfants (dont 26 filles) ont été recrutés<sup>110</sup>, notamment par les FDLR (83 cas) et les FARDC (20). Dans la même période, 1 497 enfants (dont 163 filles) ont été libérés ou se sont échappés des forces et groupes armés. Le 4 octobre 2012, le gouvernement et l'ONU ont signé un plan d'action visant à prévenir et mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants. Ainsi, un groupe de travail technique conjoint a été créé pour se consacrer à quatre domaines : la libération et la protection des enfants associés aux forces et groupes armés, la réinsertion des enfants victimes, la prévention des violations graves contre les enfants et la lutte contre l'impunité des auteurs de violations<sup>111</sup>. L'intégration de groupes des Nations unies aux bataillons et aux centres de détention des FARDC a entraîné la libération des enfants associés à l'armée et a évité que 269 enfants rejoignent les forces armées nationales en 2012.

L'ONU a recensé 241 nouveaux cas de recrutement (dont 18 filles) en 2014<sup>112</sup>. Parmi les principaux groupes recrutant des mineurs figurent les FDLR et différents groupes Mai-Mai. Lors de cette période, au moins 1 030 enfants ont été libérés. La plupart d'entre eux avaient été enrôlés en 2013 (441) et 2012 (220), et 31 % avaient moins de 15 ans au moment de leur recrutement. D'après le Secrétaire général, le gouvernement congolais a continué à faire preuve de son engagement dans la mise en œuvre du plan d'action signé avec l'ONU en 2012 visant à mettre fin à l'enrôlement de mineurs dans des forces combattantes<sup>113</sup>.

Au cours de 2015, l'ONU a vérifié 488 cas d'enrôlement d'enfants, soit plus du double du nombre de cas documentés l'année précédente<sup>114</sup>. Parmi ceux-ci, 30 % avaient moins de 15 ans au moment du recrutement.

108. Secrétaire général des Nations unies, Report of the Secretary-General on children and armed conflict, 26 avril 2012.

109. *Ibid.*

110. Secrétaire général des Nations unies, Report of the Secretary General on Children and Armed conflict, 15 mai 2013.

111. *Ibid.*

112. Secrétaire général des Nations unies, Report of the Secretary General on Children and Armed conflict, 5 juin 2015.

113. *Ibid.*

114. Secrétaire général des Nations unies, 2016, *op. cit.*

Environ 89 % de ces enfants ont été recrutés dans le Nord-Kivu, et près de la moitié d'entre eux l'ont été par les FDLR (219). Les pressions militaires et les messages radio encourageant les enfants à s'échapper ont contribué à la libération de 2 045 mineurs, dont 891 appartenaient aux FDLR, soit le double qu'en 2014. De même, environ dix garçons, recrutés en 2013 et 2014, ont été démobilisés des FARDC. Ces jeunes ont déclaré avoir participé à des opérations militaires au Nord-Kivu l'année de leur recrutement. Dans le cadre de l'engagement pris auprès de l'ONU, les FARDC ont indiqué qu'elles avaient suspendu les commandants présumés et ouvert une enquête, qui se poursuivait au moment de la rédaction du rapport publié en 2016<sup>115</sup>.

Le rapport annuel du Secrétaire général de 2017 confirme 492 nouveaux cas de recrutement et l'utilisation d'enfants (dont 63 filles) par des groupes armés, dont 82 % au Nord-Kivu<sup>116</sup>. Environ 129 de ces enfants avaient moins de 15 ans au moment du recrutement et 141 ont été recrutés par les FDLR. Parmi les principaux responsables se trouvent également certains groupes Mai-Mai. De même, dans ce document, le Secrétaire général affirme que, pour la deuxième année consécutive, aucun nouveau cas de recrutement et d'utilisation d'enfants par les FARDC n'a été documenté<sup>117</sup>.

La fragmentation des groupes armés au cours de l'année 2017 a posé de graves problèmes aux programmes de protection des enfants. Les agences onusiennes ont pu vérifier 1 049 cas de recrutement et d'utilisation de mineurs, notamment au Nord-Kivu, dont près d'un tiers avaient moins de 15 ans au moment de leur enrôlement<sup>118</sup>. Lors de cette période, il a été également rapporté que la Police nationale congolaise a recruté trois garçons dans le Haut-Katanga et le Sud-Kivu et trois cas d'utilisation d'enfants ont été attribués aux FARDC, dont une fille à des fins d'abus et d'exploitation sexuels. Le personnel des Nations unies a identifié 133 garçons dans les centres de recrutement des FARDC lors de la sélection des nouvelles recrues<sup>119</sup>. Toutefois, ils ont été retirés du groupe des recrues potentielles. Les efforts de sensibilisation menés par l'ONU et ses partenaires ont contribué à la libération de 271 filles et 2 089 garçons en 2017, notamment des milices Mai-Mai et des FDLR. Le Secrétaire général indique dans son rapport que plus de 8 000 enfants qui ont été démobilisés n'ont toujours pas reçu un appui de base à leur réinsertion socio-économique, faute de financement<sup>120</sup>. Ceci confirme que lorsque les enfants sont libérés ils n'ont pas souvent accès à des programmes appropriés de réinsertion à long terme, ce qui les rend particulièrement vulnérables à la stigmatisation sociale et au réengagement.

Le dernier rapport du Secrétaire général indique un total de 631 enfants recrutés en 2018, la moitié par des Mai-Mai suivis d'autres groupes armés comme les FDLR<sup>121</sup>.

---

115. *Ibid.*

116. Secrétaire général des Nations unies, 2017, *op. cit.*

117. *Ibid.*

118. Secrétaire général des Nations unies, Report of the Secretary-General on children and armed conflict, 16 mai 2018.

119. *Ibid.*

120. *Ibid.*

121. Secrétaire général des Nations unies, 2019, *op. cit.*

Selon ce rapport, neuf enfants ont été utilisés dans des fonctions d'appui aux FARDC et à la Police nationale congolaise pendant des périodes allant d'un à deux mois. Sept d'entre eux ont été recrutés en 2018. Par exemple, quatre garçons ont été utilisés par les FARDC pour transporter des biens pillés pendant cinq jours en Ituri, tandis qu'un garçon a été utilisé par la Police nationale congolaise dans le territoire de Shabunda pour exercer des fonctions de police<sup>122</sup>. D'après le Secrétaire général, l'ONU a redoublé d'efforts pour sensibiliser les groupes armés afin de mettre fin au recrutement d'enfants. Ainsi, en 2018, huit commandants de groupes armés ont signé une déclaration unilatérale dans laquelle ils s'engagent à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants, ainsi qu'à d'autres violations graves.

Au cours de 2018, les agences de l'ONU ont enregistré un total de 2 253 enfants, dont 267 filles, libérés de jusqu'à 39 groupes et milices armés<sup>123</sup>. Parmi les principales entités recrutant des enfants se trouvent des groupes Mai-Mai et les FDLR. D'après le dernier rapport du Secrétaire général des Nations unies, près de la moitié des enfants libérés avaient moins de 15 ans lorsqu'ils ont été recrutés et 45 % ont été utilisés comme combattants.



*Ex-enfants soldats d'une milice Mai-Mai (Bweremana, RDC, 2013 - UNPhoto, Sylvain Liechti).*

122. *Ibid.*

123. *Ibid.*

# ORGANES ET INSTRUMENTS MOBILISÉS POUR METTRE FIN À LA PROBLÉMATIQUE

---

Comme en témoigne le point précédent, les efforts nationaux et internationaux n'ont pas abouti à une élimination efficace du phénomène en RDC. Cependant, une diminution significative des cas d'enrôlement des plus jeunes dans les rangs des FARDC a été observée, notamment à partir de 2007. Ainsi, en 2017, les forces armées congolaises ont été retirées de la liste noire reprenant les entités confirmées responsables de violations contre les plus jeunes<sup>124</sup>. Cette liste figure en annexe du rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés. Du côté des groupes non étatiques faisant l'objet de cette étude, les niveaux d'enrôlement de mineurs continuent d'être élevés, figurant ainsi parmi les principaux groupes recrutant des enfants au cours de l'année 2018. L'analyse réalisée sur l'évolution de la problématique des enfants-soldats en RDC permet d'identifier les principaux organes et instruments qui ont permis de lutter contre le recrutement et l'utilisation de mineurs au sein des forces et groupes armés présents dans le pays.

## 1. Les autorités congolaises

### Première phase du processus de DDR

En 1999, les autorités congolaises ont pris les premières mesures pour mettre fin au recrutement de mineurs tant par des milices rebelles présentes sur le territoire du pays que par ses forces armées nationales. L'une des premières étapes de ce processus a été la signature de l'Accord de Lusaka, en 1999, et de l'Accord de Pretoria, en 2002. Au moyen de ces accords, le gouvernement et certains groupes armés impliqués dans le conflit se sont engagés à entreprendre une réforme du secteur de la sécurité à travers, d'une part, la formation d'une armée nationale restructurée et intégrée et, d'autre part, un programme de DDR des combattants, y compris de ceux de moins de 18 ans. Cependant, le processus d'intégration a favorisé la présence d'enfants dans les rangs des nouvelles forces nationales et leur utilisation pour la lutte active, en raison notamment du manque de méthodes appropriées de contrôle de l'âge et de l'identité des jeunes<sup>125</sup>.

---

124. Secrétaire général des Nations unies, 2018, *op. cit.*

125. Secrétaire général des Nations unies, 2009, *op. cit.*

## Deuxième phase du processus DDR

En mars 2001, la RDC a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, qui fixe à 18 ans l'âge limite pour être enrôlé dans les forces ou groupes armés non étatiques<sup>126</sup>. Afin de garantir l'application du Protocole et du Programme national de DDR (PNDDR), le gouvernement congolais a créé la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion (CONADER) qui a conçu une section spécifique aux enfants-soldats<sup>127</sup>. Malgré la mise en place de cet instrument, le Comité de l'ONU aux droits de l'enfant a noté l'existence de quelques obstacles qui ont entravé son application efficace dans le cadre du DDR des plus jeunes<sup>128</sup>. La mauvaise compréhension de la notion « d'enfant-soldat » par les chefs militaires et le manque d'actes de naissance ou d'autres pièces d'identité ont rendu difficiles l'identification et le recensement des mineurs dans les forces armées nationales. De même, certaines autorités militaires étaient réticentes à relâcher les enfants présents dans leurs unités, en particulier les filles. L'insuffisance de ressources matérielles et financières disponibles, ainsi que l'inaccessibilité de certaines localités ont également fait obstacle à l'exécution complète du PNDDR. Cette tentative a donc été fortement entravée par un contexte d'instabilité politique, économique et sociale hautement complexe. Toutefois, lorsqu'elle a cessé ses activités en 2008, la CONADER avait contribué à démobiliser jusqu'à 30 219 enfants en travaillant en étroite collaboration avec la Banque mondiale, le Programme multi-pays de démobilisation et de réintégration (MDRP), la MONUC, l'UNICEF et des ONG locales<sup>129</sup>.

## Troisième phase du processus de DDR

À la suite de la dissolution de la CONADER, l'Unité d'exécution du Programme national DDR (UEPNDDR) a pris le relais comprenant également une section spécifique pour les enfants associés au conflit<sup>130</sup>. Cette unité démarre avec le lancement d'un processus d'intégration rapide des groupes armés, ce qui a permis d'identifier et sortir un grand nombre d'enfants assimilés aux milices. Cependant, de nouveaux recrutements d'enfants ont aussi été enregistrés du fait de l'absence d'un système de brassage des troupes et des commandements au sein des FARDC<sup>131</sup>.

126. Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, *op. cit.*

127. Comité des droits de l'enfant, Examen des rapports présentés par les États parties en application du paragraphe 1 de l'article 8 du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, Rapports initiaux des États parties attendus en 2004, République démocratique du Congo, Nations unies, 18 avril 2011.

128. *Ibid.*

129. Jason Stearns, Judith Verweijen et Maria Eriksson Baaz, « Armée nationale et groupes armés dans l'est du Congo : Trancher le nœud gordien de l'insécurité », Institut de la Vallée du Rift : Projet Usalama, 2013.

130. Programme multi-pays de démobilisation et de réintégration, État des lieux du MDRP en République démocratique du Congo - juillet 2007, 30 juillet 2007.

131. Le terme « brassage » fait référence ici au processus spécifique d'intégration de membres de groupes armés au sein des forces armées congolaises.

De plus, lors de ce processus, les groupes armés ont gonflé leurs effectifs, espérant ainsi constituer un meilleur levier de négociations pour obtenir des grades plus élevés. De nombreux enfants ont été recrutés à cette fin<sup>132</sup>.

À la différence de la CONADER, l'UEPNDDR est placée sous l'égide directe du ministère de la Défense, et non sous une responsabilité interministérielle. De ce fait, ses ressources et ses capacités ont été considérablement réduites en comparaison avec son prédécesseur, ce qui l'a rendue progressivement dépendante du programme de la Banque mondiale. Face à la perte de capacité opérationnelle, l'UEPNDDR signe un accord en 2010 avec l'UNICEF qui, appuyé par des ONG, assure la mise en œuvre des activités de protection de l'enfance<sup>133</sup>.

En 2013, étant donné l'échec du processus d'intégration rapide mis en œuvre au début de son mandat, l'UEPNDDR décide de revoir le PNDDR. Dans la nouvelle phase du programme (élaboré en collaboration avec la MONUSCO, l'UNICEF et d'autres partenaires socio-économiques) l'intégration des anciens combattants des milices dans les FARDC ne semble plus être une option<sup>134</sup>. L'UEPNDDR donne également davantage d'importance à la sensibilisation auprès des candidats potentiels au processus de DDR. L'Unité est toujours opérationnelle au moment d'écrire ces lignes<sup>135</sup>.

De même, en octobre 2012, les autorités de la RDC ont conclu un Plan d'action pour lutter contre le recrutement et l'utilisation d'enfants et d'autres violations graves des droits de l'enfant par ses forces armées et ses services de sécurité avec l'équipe spéciale des Nations unies sur les enfants et les conflits armés<sup>136</sup>. Un groupe de travail technique conjoint, provincial, travaillant sur la situation des enfants et le conflit a été installé au Kivu. Il élabore, entre autres, des formations pour les officiers des FARDC aux principes de protection de l'enfant en période d'opérations militaires dans tous les secteurs de la province<sup>137</sup>. La sensibilisation auprès des FARDC a abouti à l'adoption par l'état-major des directives données aux troupes sur les mesures de protection de l'enfant ainsi qu'à la désignation de spécialistes de protection de l'enfant qui interagissent avec les agents de protection des Nations unies<sup>138</sup>.

---

132. Sylvie Bodineau, Rapport d'évaluation du programme 2007-2011 pour les Enfants associés aux forces et aux groupes armés en RDC, UNICEF RDC, mai-juin 2011.

133. Sylvie Bodineau, *op. cit.*

134. Ministère de la Défense nationale et des anciens combattants, Plan global de désarmement, démobilisation et réintégration (DDRIII), République démocratique du Congo, 24 février 2013.

135. République démocratique du Congo, Unité d'exécution du Plan national de désarmement, démobilisation et réinsertion, consulté en novembre 2019.

136. MONUSCO, « Protéger et soutenir les enfants touchés par la violence et les conflits », Les Échos de la MONUSCO, Volume VII - N°42, février 2015.

137. *Ibid.*

138. *Ibid.*

## Autres instruments mis en place par les autorités congolaises

La République démocratique du Congo est également partie à la Convention n° 182, et la recommandation n° 190, de l'OIT concernant l'élimination des pires formes de travail des enfants<sup>139</sup>. La Convention fixe à 18 ans l'âge minimum pour l'enrôlement et demande l'élimination de tout recrutement forcé ou obligatoire des mineurs dans les conflits armés. La recommandation exige des mesures efficaces pour assurer la mise en œuvre effective des dispositions, y compris par l'application de sanctions pénales ou, le cas échéant, d'autres sanctions. Depuis 2000, le décret-loi n° 066 du 9 juin 2000 portant sur la démobilisation et la réinsertion des groupes vulnérables présents au sein des forces combattantes n'autorise le recrutement qu'à partir de 18 ans<sup>140</sup>.

Rappelons qu'en janvier 2009, le gouvernement congolais a promulgué une nouvelle loi sur la protection de l'enfance, qui prévoit des peines allant de dix à vingt ans pour les personnes coupables d'enrôlement de mineurs au sein des forces armées, de la police ou des groupes armés<sup>141</sup>. Néanmoins, cette loi n'a pas été appliquée avant novembre 2014 et le premier mandat d'arrêt contre un recruteur d'enfants, Cobra Matata, l'ancien chef de la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI).

Comme mentionné précédemment, le gouvernement congolais a réussi, en collaboration avec les agences de l'ONU, plusieurs organisations internationales et certaines ONG locales, à mettre fin au recrutement d'enfants dans ses propres rangs en 2017. Les autorités congolaises continuent à travailler pour mettre fin au recrutement d'enfants par les groupes armés et les milices présents dans le territoire de son pays. L'ensemble du programme de DDR en RDC est inscrit dans une démarche structurée par le gouvernement. Cette démarche relève donc de la responsabilité nationale et est essentielle à la cohérence institutionnelle et à la durabilité des impacts recherchés<sup>142</sup>. Néanmoins, même si la responsabilité revient aux autorités congolaises, des partenaires locaux et internationaux collaborent étroitement avec le gouvernement en soutenant financièrement ces efforts et en veillant à la bonne exécution du programme DDR.

## 2. Les organisations ou institutions internationales

### Les Missions de l'Organisation des Nations unies

Dans plusieurs de ses résolutions concernant la RDC, le Conseil de sécurité de l'ONU a condamné l'utilisation d'enfants-soldats et a demandé la fin de toute forme de recrutement, de formation et d'utilisation des plus jeunes dans les forces et groupes

139. Organisation internationale du travail, Ratifications par pays, consulté en novembre 2019.

140. Bureau international du travail, *Enfance blessée : l'utilisation des enfants dans les conflits armés en Afrique centrale*, Organisation internationale du Travail, 2003.

141. Secrétaire général des Nations unies, 2009, *op. cit.*

142. Gouvernement de la République démocratique du Congo, Programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion, 2004.

combattants. Au lendemain de la signature de l'Accord de Lusaka, le Conseil de sécurité de l'ONU a créé la Mission des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUC) afin d'observer et garantir le respect du cessez-le-feu et le désengagement des différentes parties au conflit<sup>143</sup>. Le Conseil a également intégré la protection de l'enfance dans le mandat de la mission afin de protéger tous ces mineurs victimes du conflit et de mettre un terme au recrutement et à l'utilisation de ces derniers en tant qu'enfants-soldats en violation des obligations internationales. Dans ce contexte, les spécialistes de la protection de l'enfant au sein de la MONUC ont mené des actions de sensibilisation auprès de l'armée congolaise et des milices présentes dans le territoire de la RDC<sup>144</sup>. Ils essayaient aussi d'avoir accès aux centres de formation et assistent les parties au conflit dans le processus de démobilisation.

Mise en place par le Conseil de sécurité en 2010, la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO) a pour mandat de « tenir pleinement compte de la question de la protection de l'enfance, question transversale, dans toutes ses activités, et d'aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo à veiller à ce que la question de la protection des droits de l'enfant soit prise en considération, entre autres dans le cadre des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité, de façon à faire cesser et prévenir les violations des droits de l'enfance et les violences contre les enfants »<sup>145</sup>. Plus concrètement, au cours des actions de démobilisation des milices, les agents de la Section de protection de l'enfant vérifient les éléments combattants et en séparent les mineurs. Ceux-ci sont ensuite placés dans le circuit de protection et de réinsertion, où l'ONU travaille avec des partenaires tels que l'UNICEF et des ONG locales, dont un grand nombre est basé dans les provinces du Kivu<sup>146</sup>. Les interventions de ce type lui permettent aussi d'analyser les tendances afin d'éclairer les stratégies de prévention et d'intervention.

Le mandat de la Section de protection de l'enfant a également mise sur pied une deuxième stratégie focalisée sur trois points : la poursuite en justice des recruteurs d'enfants, l'établissement d'un dialogue avec les chefs de guerre et la sensibilisation des communautés locales sur les conséquences de l'utilisation des enfants dans les groupes armés<sup>147</sup>.

En mars 2019, le Conseil de sécurité de l'ONU a renouvelé le mandat de la MONUSCO pour une période d'un an qui débutera le 20 décembre 2019<sup>148</sup>. Ainsi, la mission est autorisée à garder un effectif de maximum 14 000 militaires, 600 observateurs militaires et officiers d'état-major, 591 policiers et 1 050 membres d'unités de police constituées.

---

143. Conseil de sécurité de l'ONU, Résolution 1279 du 30 novembre 1999, document officiel, 30 novembre 1999.

144. Amnesty International, 2003, *op. cit.*

145. MONUSCO, "Our Strength Is In Our Youth": Child Recruitment and Use by Armed Groups in the Democratic Republic of the Congo 2014 – 2017, janvier 2019.

146. MONUSCO, 2015, *op. cit.*

147. MONUSCO, « La MONUSCO engagée dans la lutte contre le recrutement et l'utilisation des enfants dans les groupes armés », Nations unies, 10 juillet 2017.

148. Conseil de sécurité des Nations unies, Résolution 2502 (2019), adoptée le 19 décembre 2019.

À ces derniers, s'ajoutent 360 membres supplémentaires d'unités de police constituées, qui seront déployés seulement « en remplacement du personnel militaire ». Le Conseil de sécurité a aussi chargé le Secrétaire général de l'ONU de réaliser une évaluation stratégique de la mission qui comprendra « un plan de retrait progressif, échelonné et complet »<sup>149</sup>. Le Conseil souligne ainsi la nécessité de transférer progressivement les tâches de la MONUSCO au gouvernement congolais et à l'équipe nationale des Nations unies, y compris dans le domaine de la protection de l'enfance. Quelques mois plus tard, en octobre 2019, le Secrétaire général a recommandé dans son rapport « un calendrier de retrait qui respecte un minimum absolu de trois ans » afin que la Mission puisse, « en cas d'évolution favorable », quitter le pays selon « un plan de retrait responsable et durable »<sup>150</sup>.

### Les agences onusiennes

Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) est présent en RDC depuis 1963 avec pour objectif de défendre et de protéger les droits des enfants. Depuis 2003, cette agence de l'ONU joue un rôle essentiel dans le processus DDR des mineurs associés aux forces et groupes armés au Congo<sup>151</sup>. Le Fonds participe, par exemple, à la mise en œuvre du PNDDR pour des enfants-soldats, lancée par la CONADER en 2004, ou au Plan d'action pour la lutte contre le recrutement et l'utilisation d'enfants et d'autres violations graves par les forces armées et les services de sécurité de la RDC conçu en 2012. Ainsi, elle soutient le gouvernement de la RDC dans la mise en œuvre de la composante « enfant » du PNDDR. En outre, l'UNICEF et ses partenaires mettent en place des programmes d'aide pour faciliter la libération des plus jeunes, ceci en sensibilisant les chefs des milices à la problématique des enfants-soldats<sup>152</sup>. La stratégie de démobilisation et réinsertion des anciens enfants-soldats est fondée sur quatre piliers : le soutien psychologique, l'accès à l'éducation, la formation professionnelle et l'appui économique<sup>153</sup>.

L'UNICEF mène également des activités de plaidoyer auprès des instances étatiques et non étatiques pour défendre et garantir le respect des droits des plus jeunes et sensibiliser quant à la question des enfants-soldats<sup>154</sup>. Pour ce faire, il compte sur la collaboration d'acteurs locaux, ce qui permet d'améliorer l'opérationnalité des actions entreprises. Parallèlement, l'agence onusienne travaille étroitement avec des entités internationales comme la section Protection de l'enfant de la MONUC/MONUSCO, l'établissement du mécanisme de suivi et de communication de l'information sur les violations graves des droits de l'enfant, ou avec le Comité international de la Croix-Rouge sur la recherche et la réunification familiale interprovinces et transfrontalières.

149. « The UN Security Council extends the mandate of MONUSCO until 20 December 2019 », United Nations Peacekeeping, 30 mars 2019.

150. Secrétaire général des Nations unies, *Transitioning from Stabilization to Peace: An Independent Strategic Review of MONUSCO*, octobre 2019.

151. UNICEF, « Together to end use of children in conflict », communiqué de presse UNICEF, 23 février 2017.

152. UNICEF, *Les enfants soldats*, consulté en novembre 2019.

153. UNICEF, 2017, *op. cit.*

154. Sylvie Bodineau, *op. cit.*

## La Banque mondiale

En décembre 2001, la Banque mondiale a lancé un effort international conjoint impliquant les gouvernements, les agences et programmes des Nations unies, les organisations régionales, les institutions financières internationales et des donateurs pour soutenir un Programme régional multi-pays de démobilisation et de réintégration pour la région des Grands Lacs (PRED)<sup>155</sup>. Ce programme définit un cadre stratégique régional global pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, y compris les enfants-soldats, dans sept pays de la région, dont la RDC. La Banque mondiale et les partenaires du programme se sont engagés à donner la priorité à la démobilisation inconditionnelle et spécifique des enfants ainsi qu'à leur réinsertion sociale.

Dans le cadre de ce projet, des kits de réinsertion comprenant 300 USD plus une bicyclette ont été accordés aux ex-combattants<sup>156</sup>. Le PRED a établi un plan d'opérations conjoint pour que la MONUC facilite la formation de la nouvelle armée nationale, prévue par les accords de Lusaka et Pretoria, en combinant l'intégration de l'armée et la démobilisation, offrant aux combattants le choix de devenir des soldats de l'État.

En 2003, un projet spécifique de prévention du recrutement, démobilisation et réinsertion des enfants associés à des groupes et forces armés a été élaboré dans le cadre de la RDC. En effet, le Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration (PNDDR) de la RDC a bénéficié depuis 2004 de l'appui et du financement de la Banque mondiale<sup>157</sup>. Ce projet, coordonné par l'UNICEF dans toutes les régions du pays africain, avait deux objectifs principaux : appuyer le gouvernement pour accélérer l'élaboration, la mise en œuvre et la coordination du PDDR pour les enfants associés aux groupes armés dans le pays et appuyer la mise en œuvre des activités du PDDR à cette fin.

Plusieurs projets pour la mise en œuvre du PNDDR en RDC ont bénéficié d'un financement de la Banque mondiale entre 2003 et 2019. Le plus récent, qui se terminait fin 2019, porte spécifiquement sur la réinsertion et la réintégration des anciens combattants en RDC en offrant également un soutien à leurs ménages et aux groupes les plus vulnérables (femmes associées aux groupes et forces armées et ex-combattants handicapés)<sup>158</sup>. Toutefois, le rapport d'avancement de ce projet, publié le 9 juillet 2019, jugeait le résultat global de celui-ci comme étant « moyennement insatisfaisant » sans indiquer les raisons derrière cette affirmation<sup>159</sup>.

---

155. Coalition to Stop the Use of Child Soldiers et UNICEF, Guide to the Optional Protocol on the Involvement of Children in Armed Conflict, décembre 2003, p. 45.

156. Banque mondiale, Démobilisation et réintégration en République démocratique du Congo (RDC), 11 mars 2013.

157. Banque mondiale, Prevention of Recruitment, Demobilization & Reintegration of Children Associated w/Armed Forces, 18 août 2004.

158. Banque mondiale, Multi-Donor Trust Fund for Transitional Demobilization and Reintegration Program Grant Agreement (Reinsertion and Reintegration Project) Between Democratic Republic of Congo and International Development Association, 9 juillet 2015.

159. Banque mondiale, DRC Reinsertion and Reintegration Project (P152903) : Rapport sur l'état d'avancement et les résultats des projets, 9 juillet 2019.

### 3. Les organisations non gouvernementales

Depuis le début du conflit, des ONG locales et internationales ont collaboré avec le gouvernement congolais et les agences de l'ONU dans la protection de l'enfance et la mise en œuvre des programmes de DDR pour les enfants-soldats. Leur travail a, entre autres, permis de gagner un meilleur accès aux forces et groupes armés afin de pouvoir identifier les enfants à démobiliser, y compris ceux qui ont été réengagés. En outre, elles ont aussi participé aux côtés de l'ONU au moment de mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation sur les opérations de démobilisation des plus jeunes dans les camps rebelles et groupes des forces armées. Nous présenterons ici le travail de deux organisations : Save the Children UK, une ONG internationale, et le Bureau pour le Volontariat au service de l'enfance et de la santé (BVES), une entité locale.

Depuis 1994, Save the Children UK travaille pour la protection des droits des enfants dans le territoire congolais et plus particulièrement dans les provinces du Kivu, où elle collabore avec un vaste réseau de partenaires locaux. Le programme de protection de l'enfance de l'organisation britannique fournit aux membres de son réseau local une formation, une assistance technique, une collaboration en matière de plaidoyer et un financement afin de mener des activités de protection de l'enfance (sensibilisation et médiation sociales avec les familles vulnérables et leurs enfants, éducation non formelle et alphabétisation, formation professionnelle) visant à faciliter la capacité de réintégration des anciens enfants-soldats<sup>160</sup>. La stratégie DDR de Save the Children se divise en cinq phases : le plaidoyer et la prévention, les centres de transit, la réinsertion familiale et communautaire, l'aide aux familles et aux communautés et le suivi post-réintégration<sup>161</sup>. Il est possible de constater qu'à la différence d'autres organismes comme l'UNICEF, qui se focalisent sur un plaidoyer au niveau étatique, l'organisation britannique utilise une approche communautaire pour le processus de DDR des anciens enfants-soldats.

La première phase de la stratégie de Save the Children, le plaidoyer et la prévention, est focalisée sur la libération des enfants-soldats et la dissuasion de l'utilisation des plus jeunes à des fins militaires<sup>162</sup>. Pour ce faire, l'organisation tente d'obtenir un engagement direct de la part des groupes armés et d'établir un dialogue régulier et transparent avec leurs dirigeants politiques et militaires<sup>163</sup>. Un exemple de cette approche est le projet de formation militaire sur la protection de l'enfance mis en place en 2001 avec les membres du groupe rebelle RDC-Goma<sup>164</sup>. L'une des plus grandes difficultés du projet a été l'application des principes de la protection de l'enfance de manière homogène à tous les niveaux du groupe armé. Cela était principalement dû à la dispersion des combattants et leur hiérarchie sur le territoire des Kivus. De plus, certains éléments du RDC-Goma

160. Beth Verhey, « Going Home: Demobilising and reintegrating child soldiers in the Democratic Republic of Congo », Save the Children, 2003.

161. Belinda Bernard, *et al.*, Assessment of the situation of women and children combatants in the Liberian post-conflict period and recommendations for successful integration. Bethesda, Maryland: Development Alternatives, Inc, 2003.

162. Beth Verhey, *op. cit.*

163. Save the Children, Behind the Uniform: Training the military in child rights and child protection in Africa, 2009.

164. Beth Verhey, *op. cit.*

accusaient Save the Children et ses partenaires de «travailler pour l'ennemi» ou de «chercher à déstabiliser leurs rangs», ce qui a représenté une importante contrainte au travail de plaidoyer avec le groupe armé. Finalement, seulement en 2001, sept ateliers de formation ont été organisés et 150 officiers militaires du RCD-Goma ont été formés à la protection des mineurs. D'après l'organisation, outre l'augmentation du nombre d'enfants-soldats démobilisés, les ateliers de formation militaire ont contribué à faire progresser les négociations entre les groupes armés et l'UNICEF en vue d'un engagement plus formel pour la démobilisation des mineurs<sup>165</sup>.

Lors de la deuxième phase, les enfants démobilisés sont accueillis dans des centres de transit où ils restent d'un à trois mois, tandis que les ONG contactent leurs familles, fournissent des services de santé de base et des conseils psychosociaux, ainsi qu'une éducation de base ou une formation professionnelle. Save the Children a joué un rôle majeur dans les négociations auprès du gouvernement pour l'ouverture de centres de réhabilitation séparés pour les enfants-soldats dans les provinces du Sud-Kivu et du Nord-Kivu<sup>166</sup>. Avant cela, les plus jeunes étaient réhabilités dans le même centre que les anciens combattants adultes, ce qui les a exposés à d'autres abus physiques et psychologiques. Les centres de réintégration contrôlés par Save the Children et ses partenaires mettent l'accent sur la réintégration dans la famille et la communauté<sup>167</sup>. La durée du séjour d'un enfant dans le centre est ainsi décidée au cas par cas, mais l'organisation estime que huit à dix semaines sont souvent nécessaires pour s'assurer que la famille et la communauté sont prêtes à recevoir l'enfant.

La phase de réintégration des enfants-soldats au Nord et au Sud-Kivu a mis l'accent sur la réunification des familles et les différents niveaux d'activités socio-économiques par le biais d'organisations communautaires<sup>168</sup>. En ce sens, un système de comités locaux a été mis en place avec l'objectif de travailler plus directement avec les communautés et d'assurer une approche non préférentielle en matière de protection de l'enfance. Bien que chaque comité soit unique, le nombre de membres varie de 25 à 40 et sont formés par des représentants des autorités locales, des chefs religieux, des enfants, des représentants des secteurs de services (la santé, l'éducation, les sports et la culture), des représentants des principales activités économiques ou associations et enfin des représentants des ONG et initiatives locales, y compris les associations de femmes<sup>169</sup>. Selon Save the Children, la création de comités locaux facilite l'appropriation du processus d'intégration des anciens enfants-soldats.

Le soutien aux familles et aux communautés est fait par le biais de formations sur les droits de l'enfant, des conseils aux familles, des projets de développement communautaire et d'auto-assistance ou des projets individuels générateurs de revenus<sup>170</sup>.

---

165. *Ibid.*

166. Lt. Col. Donatien Nduwimana, « Reintegration of Child Soldiers in Eastern Democratic Republic of Congo: Challenges and Prospects », Occasional paper, series 4, n° 2, The International Peace Support Training Centre Nairobi, 2013.

167. Beth Verhey, *op. cit.*

168. *Ibid.*

169. *Ibid.*

170. Belinda Bernard, *op. cit.*

Dans la cinquième et dernière phase de la stratégie de Save the Children, une organisation locale est sélectionnée par le réseau communautaire pour assurer le suivi des enfants réintégrés. Cependant, dans un grand nombre de cas, le conflit en cours et le risque sécuritaire sont une contrainte pour les partenaires locaux qui ne peuvent pas accéder aux enfants démobilisés pour réaliser le suivi<sup>171</sup>.

Le Bureau pour le Volontariat au service de l'enfance et de la santé (BVES), est une ONG basée au Sud-Kivu, qui travaille depuis 1992 pour la démobilisation et la réintégration des enfants-soldats recrutés par les différents groupes armés actifs dans le territoire de la RDC<sup>172</sup>. Grâce au travail réalisé depuis des décennies dans le cadre de la protection des droits des plus jeunes et à sa vaste expérience sur le terrain, le BVES a pu collaborer avec l'UNICEF, la MONUC/MONUSCO ou Save the Children, parmi d'autres, dans le processus de DDR des enfants-soldats.

Le BVES gère un centre de transit à Bukavu où il accueille les enfants démobilisés et assure leur prise en charge pendant le temps de transition. Une fois dans le centre BVES, les mineurs bénéficient d'un suivi médical et d'un accompagnement psychosocial ainsi que d'une éducation de base ou une formation professionnelle<sup>173</sup>. Les assistants sociaux aident également ces jeunes à élaborer leurs projets personnels de développement.

Les enfants restent dans le centre de transit environ trois mois pendant lesquels les travailleurs du BVES préparent également leur famille et leur communauté à leur retour. Tout comme Save the Children UK, le BVES utilise une approche communautaire qui permet aux enfants de retourner au sein de leur communauté d'origine. Des cérémonies officielles de réunification familiale sont organisées pour les plus jeunes, ce qui contribue également à sensibiliser les communautés contre le re-recrutement des enfants-soldats démobilisés<sup>174</sup>. Dans le cas où la réunification familiale n'est pas envisageable, les enfants sont orientés vers des Foyers pour jeunes autonomes. Après la réinsertion, le BVES assure le suivi avec des visites mensuelles en évaluant la situation sur le terrain et l'évolution du projet personnel de l'enfant qui peut retourner à l'école ou suivre des formations professionnelles au sein de sa communauté<sup>175</sup>.

Le BVES participe également à l'organisation des formations des officiers des FARDC sur la protection des enfants organisées par l'UNICEF, la MONUSCO et d'autres ONG comme Save the Children. Des formations sont aussi organisées pour les associations de la société civile qui désirent apporter leur soutien au processus DDR des enfants-soldats par exemple en participant aux négociations avec les forces et groupes armés pour la libération des enfants. Lors de ce type d'actions, le BVES coopère étroitement avec l'UEPNDDR, la Section protection de l'enfant de la MONUSCO et l'UNICEF<sup>176</sup>.

171. Beth Verhey, *op. cit.*

172. Bureau pour le Volontariat au service de l'enfance et de la santé, Présentation, consulté en novembre 2019.

173. Bureau pour le Volontariat au service de l'enfance et de la santé, CTO, Centre de transit et d'orientation pour enfants libérés des forces et groupes armés – Centre pour les enfants soldats démobilisés, consulté en novembre 2019.

174. *Ibid.*

175. *Ibid.*

176. *Ibid.*

# BILAN DU PROGRAMME DE DDR DES ENFANTS-SOLDATS EN RDC

---

Selon les chiffres présentés par le Secrétaire général de l'ONU dans ses rapports annuels sur les enfants dans les conflits armés, près de 43 166 enfants ont été libérés des forces ou groupes armés en RDC entre 2001 et 2018<sup>177</sup>. Au cours de cette période, le gouvernement congolais a obtenu un succès remarquable en éliminant le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les forces armées nationales en 2017. Comme il a été démontré dans les sections précédentes, ces deux victoires majeures ont été possibles grâce à l'effort commun des autorités nationales, des organisations internationales et des ONG locales. Cependant, ces résultats positifs sont assombris par la réalité du terrain où, pour deux enfants libérés, cinq autres sont recrutés par les différents groupes armés présents dans le territoire congolais, dont les Mai-Mai, les FDLR ou les ADF.

Un rapport de la MONUSCO, publié en janvier 2019, étudie les données obtenues sur le recrutement et l'utilisation des plus jeunes en RDC entre 2014 et 2017<sup>178</sup>. Selon ce document, lors de cette période, l'enrôlement de mineurs a été réduit de moitié au niveau national. Toutefois, l'analyse régionale montre une augmentation exponentielle du phénomène dans le Kasai, au centre du pays, où un conflit a éclaté en 2016. Le Nord-Kivu reste l'épicentre du recrutement d'enfants, avec 75 % des 6 168 cas documentés par la mission de 2014 à 2017. En outre, environ 30 % des enfants recrutés par les groupes armés avaient moins de 15 ans, 9 % étaient des filles et 99 % étaient des Congolais. Plus faible qu'à d'autres périodes, des cas de recrutements transfrontaliers d'enfants en provenance du Rwanda, du Soudan du Sud, du Burundi, d'Ouganda, de Tanzanie, de République centrafricaine ou du Kenya ont toutefois aussi été vérifiés par la MONUSCO.

Les filles associées aux groupes armés ne sont que trop rarement libérées. Parfois elles participent aussi directement aux hostilités, mais elles connaissent des sorts propres à leur genre et aux rôles qui leur sont dévolus. Bien que des garçons soient également concernés, ce sont ainsi surtout des filles-soldates qui sont victimes de viols, de violences sexuelles et de mariages forcés<sup>179</sup>. Pour ces raisons, les membres des groupes armés ne considèrent pas les filles comme étant des enfants-soldats et n'acceptent pas de les libérer de la même manière que des garçons. Souvent, les filles doivent aussi faire face à la stigmatisation et au rejet de leurs familles et communautés lors de leur réintégration, raison pour laquelle beaucoup refusent de quitter les milices ou groupes armés.

---

177. Voir section 3 sur l'évolution de la problématique des enfants-soldats en RDC.

178. MONUSCO, janvier 2019, *op. cit.*

179. War Child, *op. cit.*

Le désarmement et la démobilisation semblent être la partie la plus difficile du processus de DDR. Néanmoins, le vrai défi arrive avec le chapitre suivant, le retour à la vie civile. Très souvent, le recrutement d'enfants a servi de porte d'entrée à d'autres violations comme la torture, le viol, l'esclavage sexuel ou la mutilation. Au moins 56 % des filles recrutées depuis 2014 ont révélé avoir été victimes de viol, d'esclavage sexuel ou de mariage forcé aux mains de leurs recruteurs et de leurs camarades<sup>180</sup>. Dans le cas des garçons, 5 % ont également révélé des expériences similaires. Des milliers d'enfants sont libérés chaque année et ont besoin de services de base pour se réinsérer pleinement dans leur communauté. Toutefois, dans le cas de la RDC, le nombre de mineurs démobilisés a toujours dépassé les ressources disponibles<sup>181</sup>. Selon l'UNICEF, à la fin 2017, plus de 8 000 enfants attendaient ce type de soutien, ce qui les exposait à un risque élevé de re-recrutement.

Les enfants congolais démobilisés mais réintégrés dans des communautés situées en zone de conflit risquent également d'être recrutés à nouveau par les groupes armés ou milices présents dans leur région. L'équipe de protection de l'enfance de Save the Children estime que seuls 5 % des cas de réenrôlement sont volontaires, tandis que 85 % des enfants y sont contraints par la force et 10 % par harcèlement ou incitation<sup>182</sup>. Il ne faut pas oublier que, dans un contexte de pauvreté, de manque d'opportunités socio-économiques et d'insécurité, ce type de groupes peuvent fournir une protection, de la nourriture et des revenus.

---

180. *Ibid.*

181. *Ibid.*

182. Beth Verhey, *op. cit.*

# CONCLUSION

---

L'étude de la situation en RDC illustre la dimension évolutive des conflits actuels dans lesquels il n'existe plus de ligne de front clairement définie et où la distinction entre belligérants et population civile est brouillée. Depuis le milieu des années 1990, les hostilités déstabilisent le pays et même la région des Grands Lacs en s'étalant dans le temps, devenant ainsi des guerres de résistance affectant toutes les catégories de la population. Dans cette dynamique, les enfants sont recrutés par des forces ou des groupes armés qui les transforment en auteurs de violences et d'horreurs, faisant d'eux aussi les principales victimes des conflits.

Les efforts déployés par les autorités congolaises, des organisations internationales et ONG débouchent néanmoins sur des avancées notables comme la démobilisation, entre 2001 et 2018, de 43 166 mineurs et l'absence désormais d'enfants dans les rangs de l'armée nationale. La situation d'instabilité et de conflit permanent dans laquelle la RDC vit depuis 1996 a tout même entravé la mise en œuvre efficace des programmes de DDR pour les enfants-soldats. Elle augmente aussi chaque jour le risque de réengagement des jeunes démobilisés.

Ceci explique pourquoi, malgré l'attention croissante que la communauté internationale accorde à ce fléau et la concentration d'aide à l'application des programmes DDR dans les provinces du Kivu, ces dernières continuent d'être l'endroit où l'on comptabilise le plus de cas de recrutement et d'utilisation des enfants par les groupes armés. Le retrait de la MONUSCO du territoire congolais et la prise de contrôle par les autorités congolaises du processus de paix et des décisions concernant la protection de l'enfance ouvrirait la porte à une nouvelle phase dans le processus de DDR pour les enfants-soldats en RDC.

L'absence de données fiables sur les enfants associés aux groupes armés en RDC, due entre autres à la difficulté d'accès aux territoires en conflit, ne permet pas d'évaluer avec précision la véritable ampleur du phénomène. Les informations présentées dans les rapports du Secrétaire général et les cas vérifiés par l'ONU permettent uniquement de repérer la pointe visible de l'iceberg. Toutefois, ces chiffres sous-évaluent la réalité de ce type de violence contre les plus jeunes en RDC.

Par conséquent, les ressources disponibles pour lutter contre le recrutement d'enfants-soldats ne sont pas suffisantes pour répondre aux besoins de la population congolaise, ce qui se traduit par des résultats très faibles en matière de DDR des mineurs. En outre, au moment de démobiliser des enfants-soldats, il est essentiel de garder à l'esprit que les expériences de tous ces garçons et toutes ces filles ne sont pas identiques. Ainsi, chacun nécessite des types et des degrés d'intervention différents. Il n'existe pas de solution standard à cette question et chaque processus varie en fonction du contexte, de l'expérience vécue et de la relation avec la famille ou communauté.

Le recrutement d'enfants n'est pas seulement dévastateur pour le mineur lui-même, mais a aussi un impact à long terme sur les familles, les communautés et la cohésion sociale dans tout le pays. Des progrès ont été réalisés dans la lutte contre ce phénomène grâce à des campagnes de sensibilisation au niveau national et local, mais également auprès des groupes armés et milices. Cependant, la façon la plus efficace de protéger les enfants reste de prévenir et résoudre les conflits et d'assurer une paix et un développement durables.

Les conditions économiques des sociétés touchées par la problématique des enfants-soldats sont un élément important à prendre en compte. En effet, comme mentionné précédemment, beaucoup d'enfants voient les forces et groupes armés comme la seule option viable pour sortir de la pauvreté, être nourris et recevoir une éducation. Le nombre d'enfants recrutés à des fins militaires pourrait ainsi diminuer grâce à des politiques et des projets de développement dans la RDC et notamment dans les régions de l'est, les plus touchées par le conflit.

\*\*\*

## LES RAPPORTS DU GRIP

---

- |         |                                                                                                                                                           |         |                                                                                                                                                                |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2017/1  | <b>Défense européenne : l'enjeu de la coopération structurée permanente</b> , Frédéric Mauro, 52 p., 8€                                                   | 2018/3  | <b>Dépenses militaires, production et transferts d'armes. Compendium 2018</b> , Luc Mampaey, 52 p., 8 €                                                        |
| 2017/1  | <b>PESCO : European defence's last frontier</b> , Frédéric Mauro, 52 p., 8€                                                                               | 2018/4  | <b>Résumé du SIPRI Yearbook 2018 - Armements, désarmement et sécurité internationale</b><br>Traduction GRIP, 32 p., gratuit                                    |
| 2017/2  | <b>RDC : enjeux et portraits autour d'un enlèvement électoral</b> , collectif, 64 p., 8€                                                                  | 2018/5  | <b>Le Brexit et la défense européenne</b> , Federico Santopinto, 52 p., 8 €                                                                                    |
| 2017/3  | <b>Bosnie-Herzégovine, 25 ans plus tard, de la guerre à une difficile réconciliation</b> , Georges Berghezan, 60 p., 8€                                   | 2018/6  | <b>Exportations d'armes au Maghreb : Quelle conformité avec la position commune?</b> , Maria Camello, 36 p., 6 €                                               |
| 2017/4  | <b>Traité sur le commerce des armes, Le point sur les discussions et la mise en oeuvre par les États</b> , Léo Gehin et Cédric Poitevin, 28 p., 6€        | 2018/7  | <b>La Chine après le «Printemps arabe» - Comblent le vide ?</b> , Elena Aoun et Thierry Kellner, 60 p., 8 €                                                    |
| 2017/5  | <b>Fonds européen de la défense - l'UE au secours de l'industrie</b> , Federico Santopinto, 32 p., 6€                                                     | 2018/8  | <b>L'Afrique des minerais stratégiques - Du détournement des richesses à la culture de la guerre</b> , Ben Cramer, 44 p., 6 €                                  |
| 2017/6  | <b>Le remplacement des F-16 belges - Processus et enjeux</b> , Denis Jacqmin, 48 p., 8€                                                                   | 2018/9  | <b>Le traité sur l'interdiction des armes nucléaires</b> , Jean-Marie Colin, 52 p., 8 €                                                                        |
| 2017/7  | <b>Dépenses militaires, production et transferts d'armes - Compendium 2017</b> , SIPRI/GRIP, 52 p., 8€                                                    | 2018/10 | <b>La composante nucléaire du complexe militaro-industriel français</b> , Roland de Penanros, 20 p., 6 €                                                       |
| 2017/8  | <b>Résumé du SIPRI Yearbook 2017 - Armements, désarmement et sécurité internationale</b> , Traduction GRIP, 28 p., gratuit.                               | 2019/1  | <b>Évolutions et défis du maintien de la paix. Recueil de publications de l'Observatoire Boutros-Ghali</b> , Collectif, 104 p., 10 €                           |
| 2017/9  | <b>La Turquie après le putsch manqué : reconfiguration accélérée de l'exercice du pouvoir</b> , Léo Gehin, 40 p., 6 €                                     | 2019/2  | <b>Résumé du SIPRI Yearbook 2019 - Armements, désarmement et sécurité internationale</b> , Traduction GRIP, 20 p., gratuit                                     |
| 2017/10 | <b>La guerre oubliée du Yémen : impasse militaire, casse-tête politique et catastrophe humanitaire</b> , Lauriane Héau et Christophe Stiennon, 40 p., 8 € | 2019/3  | <b>Dépenses militaires, production et transferts d'armes. Compendium 2019</b> , SIPRI/GRIP, 60 p., 10 €                                                        |
| 2018/1  | <b>Autonomie stratégique : le nouveau graal de la défense européenne</b> , Frédéric Mauro, 36 p., 6 €                                                     | 2019/4  | <b>La Chine au Nicaragua et au Panama: Une nouvelle branche des routes de la soie en Amérique centrale ?</b> , Thierry Kellner et Sophie Wintgens, 48 p., 10 € |
| 2018/2  | <b>L'industrie de défense ukrainienne : un pied en URSS, l'autre dans l'OTAN</b> , Denis Jacqmin, 36 p., 6 €                                              |         |                                                                                                                                                                |

---

Abonnez-vous en quelques clics aux « Rapports du GRIP » : [www.grip.org](http://www.grip.org)  
4 numéros par an pour 40 € (frais de port inclus)

## ENFANTS-SOLDATS EN RDC : ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES DE LA LUTTE CONTRE LEUR RECRUTEMENT

Le recrutement d'enfants-soldats dans des groupes et forces armés est identifié comme un problème important en République démocratique du Congo (RDC) depuis 1996, dans le cadre de la Première Guerre du Congo, mais aussi dans le contexte des tensions provenant de la guerre civile et du génocide rwandais. Entre 1998 et 2002, on estime que 40 % des membres de groupes armés actifs en RDC étaient des mineurs. Selon l'Organisation internationale du travail, plus d'un tiers des 300 000 enfants-soldats dans le monde se trouvaient en RDC.

En 2002, la signature de l'Accord de paix de Sun City entre les parties belligérantes a initié un processus d'intégration des anciens combattants à l'armée nationale congolaise. En même temps, un mécanisme de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) a été lancé, avec des mesures spécifiques destinées aux enfants-soldats.

Bien que de nombreuses améliorations aient été apportées, la RDC n'est pas encore parvenue à éliminer complètement le recours aux enfants-soldats sur son territoire. En effet, une réduction du nombre de mineurs présents au sein des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) a bien été confirmée par l'Organisation des Nations unies entre 2002 et 2018. Toutefois, des groupes armés rebelles tels que Nyatura, les Maï-Maï ou les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), encore actifs sur le territoire, continuent à utiliser massivement des enfants dans des fonctions combattantes et non combattantes.

Ce rapport étudie la manière dont les autorités de la RDC réagissent au recrutement et à l'utilisation des plus jeunes comme soldats depuis 1996. Il permet de situer la problématique des enfants-soldats dans le contexte spécifique de la RDC, d'illustrer les causes de la persistance du phénomène et d'identifier des instruments mobilisés pour y mettre fin.



**Maria Camello** est chercheuse au GRIP dans le domaine des «armes légères et transferts d'armes». Elle travaille notamment sur les questions liées au contrôle des transferts d'armements de l'Union européenne et des instruments de contrôle des armes légères et de petit calibre.